

Etats financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2017

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2017	31 mars 2016
Chiffre d'affaires	(3)	7 306	6 881
Coût des ventes *		(6 171)	(5 814)
Frais de recherche et développement *	(4)	(175)	(165)
Frais commerciaux	(5)	(187)	(191)
Frais administratifs	(5)	(352)	(345)
Autres produits / (charges)	(6)	(63)	(592)
Résultat d'exploitation		358	(226)
Produits financiers	(7)	11	73
Charges financières	(7)	(138)	(348)
Résultat avant impôts		231	(501)
Impôt sur les bénéfices	(8)	(76)	(597)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(13)	82	30
Résultat net des activités poursuivies		237	(1 068)
Résultat net des activités non poursuivies	(9)	66	4 079
RESULTAT NET		303	3 011
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		289	3 001
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		14	10
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		223	(1 083)
- aux participations ne donnant pas le contrôle		14	15
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		66	4 084
- aux participations ne donnant pas le contrôle		-	(5)
Résultat net par action (en €)			
- Résultat de base	(10)	1,32	10,17
- Résultat dilué	(10)	1,30	10,09

* inclut le reclassement de certains coûts de développement de la ligne « coûts des ventes » à la ligne « frais de recherche et développement » pour € (29) millions au 31 mars 2016 (cf note 2 et 4).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2017	31 mars 2016
Résultat net de la période		303	3 011
Réévaluation des engagements de retraites à prestations définies	(29)	(44)	(240)
Ecart de conversion sur les éléments non recyclables	(29)	8	-
Impôt sur les éléments non recyclables	(8)	4	32
Eléments non recyclables en résultat		(32)	(208)
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>	(13)	-	-
Gains (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture	(13)	(3)	14
Ecart de conversion	(23)	107	(262)
Impôt sur les éléments recyclables	(8)	-	(2)
Eléments recyclables en résultat		104	(250)
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>	(13)	58	(37)
Autres éléments du résultat global		72	(458)
<i>dont attribuable aux activités non poursuivies</i>		(1)	(307)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		375	2 553
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		359	2 554
- aux participations ne donnant pas le contrôle		16	(1)
Résultat global consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère et provenant des :			
- Activités poursuivies		294	(1 227)
- Activité non poursuivies		65	3 781
Résultat global consolidé attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et provenant des :			
- Activités poursuivies		16	8
- Activité non poursuivies		-	(9)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDE

Actif

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Ecart d'acquisition	(11)	1 513	1 366
Immobilisations incorporelles	(11)	395	387
Immobilisations corporelles	(12)	749	655
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	(13)	2 755	2 588
Autres titres de participation	(14)	55	38
Autres actifs non courants	(15)	316	401
Impôts différés	(8)	189	242
Total des actifs non courants		5 972	5 677
Stocks et en-cours	(17)	916	834
Contrats de construction en cours, actif	(18)	2 834	2 356
Clients et comptes rattachés	(19)	1 693	1 613
Autres actifs opérationnels courants	(20)	1 365	1 118
Autres actifs financiers courants	(25)	8	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(26)	1 563	1 961
Total des actifs courants		8 379	7 904
Actifs destinés à la vente	(9)	10	41
TOTAL DE L'ACTIF		14 361	13 622

Capitaux propres et passif

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	(23)	3 661	3 279
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		52	49
Total capitaux propres		3 713	3 328
Provisions non courantes	(22)	614	655
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	(29)	526	487
Emprunts non courants	(27)	1 362	1 538
Dettes non courantes sur contrats de location-financement	(27)	233	280
Impôts différés	(8)	23	52
Total des passifs non courants		2 758	3 012
Provisions courantes	(22)	250	208
Emprunts courants	(27)	416	639
Dettes courantes sur contrats de location-financement	(27)	28	47
Contrats de construction en cours, passif	(18)	4 486	3 659
Fournisseurs et comptes rattachés		1 029	1 133
Autres passifs opérationnels courants	(21)	1 674	1 481
Total des passifs courants		7 883	7 167
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	(9)	7	115
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		14 361	13 622

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2017	31 mars 2016
Résultat net		303	3 011
Dotation aux amortissements et dépréciations	(11)/(12)	157	470
Charge relative aux paiements fondés sur des actions	(31)	10	8
Coût de l'endettement financier net et coût net des couvertures de change, net des intérêts financiers reçus et payés (a), et autres variations de provisions		1	183
Ajustement des flux relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés	(29)	2	(3)
Plus/moins-values sur cessions d'actifs		(77)	(4 372)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(13)	(75)	(5)
Charge d'impôt différé inscrite au compte de résultat	(8)	(24)	350
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation - hors variation du besoin en fonds de roulement		297	(358)
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation (b)	(16)	104	(1 800)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation		401	(2 158)
<i>Dont flux opérationnels liés aux activités non poursuivies</i>	<i>(9)</i>	<i>(7)</i>	<i>(1 568)</i>
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		1	58
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (coûts de R&D capitalisés inclus)		(220)	(514)
Augmentation/(diminution) des autres actifs non courants	(15)	43	23
Acquisition d'activités après déduction de la trésorerie acquise	(1)	(78)	(1 994)
Cession d'activités après déduction de la trésorerie cédée	(9)	(93)	10 854
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements		(347)	8 427
<i>Dont flux d'investissements liés aux activités non poursuivies</i>	<i>(9)</i>	<i>(68)</i>	<i>(932)</i>
Augmentation/(réduction) de capital y compris celles souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle		12	(3 208)
Dividendes versés y compris versements aux participations ne donnant pas le contrôle		(11)	(12)
Emissions d'emprunts obligataires	(27)	-	-
Remboursements d'emprunts obligataires	(27)	(453)	(1 875)
Variation nette des emprunts courants et non courants	(27)	33	(688)
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement	(27)	(45)	(46)
Variation nette des valeurs mobilières de placement et autres actifs et passifs financiers courants		(10)	3
Variation nette de la trésorerie liée au financement		(474)	(5 826)
<i>Dont flux de financement liés aux activités non poursuivies</i>	<i>(9)</i>	<i>3</i>	<i>1 949</i>
(DIMINUTION)/AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(420)	443
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		1 961	1 599
Incidence des variations de taux de conversion		17	(87)
Autres variations		4	(3)
Transfert vers actifs destinés à la vente	(9)	1	9
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE EN FIN DE PERIODE	(26)	1 563	1 961
<i>(b) Impôts payés</i>		<i>(87)</i>	<i>(211)</i>
<i>(a) Net des intérêts reçus et payés</i>		<i>(115)</i>	<i>(261)</i>

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Analyse de la variation de la trésorerie nette/(endettement net) *		
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(420)	443
Variation nette des autres actifs et passifs financiers courants	10	(3)
Variation nette des obligations	453	1 875
Variation nette des emprunts courants et non courants	(33)	688
Variation nette des dettes sur contrats de location-financement	45	46
Transfert vers actifs disponibles à la vente	3	76
Dettes nettes des entités acquises/cédées à leur date d'acquisition/cession et autres variations	(63)	(185)
Diminution/(augmentation) de l'endettement net	(5)	2 940
Trésorerie nette/(endettement net) en début de période	(203)	(3 143)
TRESORERIE NETTE / (ENDETTEMENT NET) EN FIN DE PERIODE	(208)	(203)

* La trésorerie nette/(endettement net) se définit comme la somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des valeurs mobilières de placement, des autres actifs financiers courants et des autres actifs financiers non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (voir Note 15), déduction faite de la dette financière (voir Note 27).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>(en millions d'€, à l'exception du nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Autres éléments du résultat global *	Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 mars 2015	309 792 497	2 169	879	3 257	(2 171)	4 134	90	4 224
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(447)	(447)	(10)	(457)
Résultat net de la période	-	-	-	3 001	-	3 001	10	3 011
Total du résultat global	-	-	-	3 001	(447)	2 554	-	2 554
Variation d'intérêts et autres	-	-	-	(2 072)	1 871	(201)	(29)	(230)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)
Offre Publique de Rachat d'Actions	(91 500 000)	(641)	-	(2 578)	-	(3 219)	-	(3 219)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	407 167	3	-	-	-	3	-	3
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	427 380	3	5	-	-	8	-	8
Au 31 mars 2016	219 127 044	1 534	884	1 608	(747)	3 279	49	3 328
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	70	70	2	72
Résultat net de la période	-	-	-	289	-	289	14	303
Total du résultat global	-	-	-	289	70	359	16	375
Variation d'intérêts et autres	-	-	-	1	4	5	(2)	3
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	214 918	2	-	-	-	2	-	2
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres et autres	369 868	2	6	8	-	16	-	16
Au 31 mars 2017	219 711 830	1 538	890	1 906	(673)	3 661	52	3 713

* Au 31 mars 2017, les autres éléments du résultat global (part du groupe) incluent notamment € (334) millions de réserve de conversion, € (322) millions d'écarts actuariels et € 1 million de couverture des flux de trésorerie.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE	9
NOTE 1.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET CHANGEMENTS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	9
B.	PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET RECOURS A DES ESTIMATIONS	11
NOTE 2.	PRINCIPES COMPTABLES	11
C.	INFORMATIONS SECTORIELLES	20
NOTE 3.	INFORMATIONS SECTORIELLES.....	20
D.	AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT	22
NOTE 4.	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	22
NOTE 5.	FRAIS COMMERCIAUX ET FRAIS ADMINISTRATIFS	22
NOTE 6.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	23
NOTE 7.	RESULTAT FINANCIER.....	23
NOTE 8.	IMPÔT SUR LES BENEFICES	24
NOTE 9.	RESULTATS DES ACTIVITES NON POURSUIVIES ET ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	26
NOTE 10.	RESULTAT PAR ACTION	28
E.	ACTIFS NON COURANTS	30
NOTE 11.	ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30
NOTE 12.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33
NOTE 13.	PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES	35
NOTE 14.	AUTRES TITRES NON CONSOLIDES	40
NOTE 15.	AUTRES ACTIFS NON COURANTS	41
F.	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	43
NOTE 16.	ANALYSE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	43
NOTE 17.	STOCKS ET EN-COURS	43
NOTE 18.	CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS	44
NOTE 19.	CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS.....	44
NOTE 20.	AUTRES ACTIFS OPERATIONNELS COURANTS.....	45
NOTE 21.	AUTRES PASSIFS OPERATIONNELS COURANTS	45
NOTE 22.	PROVISIONS.....	45
G.	CAPITAUX PROPRES ET DIVIDENDES	47
NOTE 23.	CAPITAUX PROPRES	47

NOTE 24.	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	47
H.	FINANCEMENT ET GESTION DU RISQUE FINANCIER	48
NOTE 25.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	48
NOTE 26.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	48
NOTE 27.	DETTE FINANCIERE.....	49
NOTE 28.	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS	50
I.	ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME, ET REMUNERATIONS FONDEES SUR DES ACTIONS.....	61
NOTE 29.	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES	61
NOTE 30.	PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS	67
NOTE 31.	FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....	72
J.	PASSIFS EVENTUELS ET CONTENTIEUX	74
NOTE 32.	PASSIFS EVENTUELS	74
NOTE 33.	CONTENTIEUX.....	75
K.	AUTRES INFORMATIONS.....	80
NOTE 34.	ENGAGEMENTS DE LOCATION.....	80
NOTE 35.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	80
NOTE 36.	PARTIES LIEES.....	80
NOTE 37.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	82
NOTE 38.	PRINCIPALES SOCIETES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	82

Alstom est un leader mondial de l'industrie du transport ferroviaire. Ainsi, le Groupe offre une gamme complète de solutions composée de matériels roulant, systèmes, services et de signalisation pour le transport ferroviaire passagers et fret. Il bénéficie d'un marché porteur avec des fondamentaux solides. Les principaux facteurs de marché sont l'urbanisation, les préoccupations environnementales, la croissance économique, les dépenses publiques et la transformation digitale.

Dans ce contexte, Alstom a su construire une présence à la fois locale et mondiale qui le distingue de la plupart de ses concurrents et lui donne une proximité avec ses clients et une grande flexibilité industrielle. Son offre, l'une des plus complètes et des plus intégrées du marché, et sa position parmi les leaders technologiques placent Alstom dans une situation unique pour bénéficier de la croissance mondiale du marché des transports ferroviaires. Enfin, pour générer une croissance profitable, Alstom met l'accent sur l'excellence opérationnelle et l'évolution de son mix produit.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 mai 2017. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires d'Alstom lors de l'Assemblée Générale du 4 juillet 2017.

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE

NOTE 1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET CHANGEMENTS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1 Acquisition de Nomad Digital

En janvier 2017, Alstom a pris le contrôle à 100% de Nomad Digital, leader mondial pour la fourniture de solutions connectées à l'industrie ferroviaire. Le groupe, qui compte environ 230 employés, équipe plus de 80 opérateurs majeurs dans plus de 40 pays, et réalise un chiffre d'affaires d'environ € 36 millions.

Dans le cadre de cette opération, le montant de la contrepartie transférée s'élève à € 20 millions, en complément d'un remboursement de dette d'environ € 14 millions. L'allocation du prix et la détermination de l'écart d'acquisition seront finalisées dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

1.2 Investissement complémentaire dans SpeedInnov

Au travers de sa filiale SpeedInnov, co-entreprise créée en 2015 avec ADEME, Alstom se concentre sur son projet de "Train à Très grande Vitesse du futur" qui permettra à Alstom de réduire ses coûts d'acquisition et d'exploitation d'au moins 20 %, d'optimiser son empreinte environnementale et de développer son offre commerciale dans le but d'améliorer l'expérience voyageur. Dans ce contexte, Alstom a participé à l'augmentation de capital de la société pour un montant de € 32 millions d'euros au cours du mois d'octobre 2016, ramenant sa participation de 69,0% à 65,1%, sans entraîner de changement dans la méthode de consolidation.

1.3 Poursuite de la réorientation stratégique d'Alstom au travers de la transaction avec GE

Le 2 novembre 2015, Alstom a finalisé la cession de ses activités Energie à General Electric et a simultanément investi dans trois alliances (Grid, Renewable, Nuclear) et dans l'acquisition de l'activité signalisation de General Electric.

1.3.1 Finalisation de l'acquisition de l'activité Signalisation

General Electric a cédé la majeure partie de son activité signalisation à Alstom. Cette acquisition a été négociée dans le cadre de la finalisation de l'opération globale avec General Electric. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3R, la juste valeur de la contrepartie transférée au titre de l'acquisition de l'activité signalisation a été évaluée à € 578 millions. En outre, les actifs et passifs acquis ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

En conséquence, à l'issue de la période de douze mois suivant la date d'acquisition, l'allocation du prix d'acquisition et l'évaluation de l'écart d'acquisition ont été finalisées comme présenté ci-après.

<i>(en millions d'€)</i>	02 Novembre 2015
Total des actifs non courants	157
Total des actifs courants	(124)
Total de l'actif	33
Total des passifs non courants	99
Total des passifs courants	58
Total du passif	157
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/(PASSIFS) ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE	(124)
Prix d'acquisition	578
Ecart d'acquisition	702

Les principaux impacts de la mise à la juste valeur des actifs sont relatifs aux immobilisations incorporelles (technologies, marges sur carnet de commandes et relations clients), à la réévaluation des immobilisations corporelles, des stocks et des passifs et à la reconnaissance d'actifs et de passifs d'impôts différés.

À l'issue de cet exercice, l'écart d'acquisition résiduel ressort à € 702 millions, qui se justifie principalement par la présence de GE Signalling sur les marchés du transport de marchandises (avec pour principaux clients les grands opérateurs nord-américains et de grandes sociétés d'exploitation de matières premières) ainsi que sur les grandes lignes pour passagers et les réseaux urbains.

Les activités de GE Signalling sont complémentaires de celles d'Alstom. Elles renforcent la présence du Groupe en Amérique du Nord et dans le transport de marchandises.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, GE Signalling a contribué au chiffre d'affaires et au résultat d'exploitation du Groupe à hauteur de 4% environ.

1.3.2 Poursuite de la cession des activités Energie

En reprenant les activités Energie d'Alstom, General Electric s'est engagé à reprendre tous les actifs et tous les passifs et risques associés, exclusivement ou de manière prédominante, aux activités Energie (voir Note 33). Des mécanismes d'indemnisation croisée (*Cross-Indemnification*) et de réallocation d'actifs (*Wrong Pocket*) ont été mis en place pour une période de 30 ans.

Concernant le transfert d'actifs échelonné ou reporté à fin mars 2016, la plupart des autorisations requises sur un plan réglementaire ainsi qu'en vertu du contrôle des concentrations, notamment en Russie et au Brésil, a été reçue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017. Ainsi, le transfert de ces dernières activités à General Electric a pu être effectué, entraînant la constatation d'une plus-value de € 77 millions sur l'exercice.

B. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET RECOURS A DES ESTIMATIONS**NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES****2.1 Base d'établissement des comptes consolidés**

Les états financiers consolidés d'Alstom de l'exercice clos le 31 mars 2017 sont présentés en millions d'euros, et ont été établis :

- conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 mars 2017 ;
- en utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2016, à l'exception :
 - des effets des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire présentées dans le paragraphe 2.1.1 ci-après ;
 - des changements de présentation adoptés par Alstom pour mieux refléter la performance financière du Groupe : reclassement de certains coûts de développement, liés à l'amélioration des produits existants et la gestion de l'obsolescence pour les activités de signalisation notamment, de la ligne « Coûts des ventes » à la ligne « Frais de recherche et développement » pour € (36) millions au 31 mars 2017 et pour € (29) millions au 31 mars 2016.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm

2.1.1 Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er avril 2016

Plusieurs amendements sont applicables à compter du 1er avril 2016 :

- Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les opérations conjointes (amendements à IFRS 11) ;
- Clarification sur les modes d'amortissement acceptables (amendements à IAS 16 et IAS 38) ;
- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles 2012-2014 ;
- Amendements à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers : initiative concernant les informations à fournir ».

Tous ces amendements en vigueur au 1er avril 2016 pour Alstom n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.1.2 Nouvelles normes et interprétations non encore d'application obligatoire

Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne non encore d'application obligatoire

- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients :

Contexte

Le 22 septembre 2016, l'Union Européenne a adopté IFRS15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (publiée par l'IASB le 28 mai 2014), qui remplace IAS11 sur les contrats de constructions et IAS18 Produits des activités ordinaires pour les biens et les services, ainsi que d'autres interprétations. Cette nouvelle norme sera applicable par Alstom à compter des exercices ouverts le 1er avril 2018.

Choix de la méthode de transition

Alstom a fait le choix de la méthode rétrospective complète. Ce retraitement permettra de fournir une tendance historique cohérente, car les données financières consolidées à fin mars 2018 seront retraitées sur une base comparable avec les données à fin mars 2019, comptabilisées sous IFRS15.

Impacts en cours d'analyse

Sur la base des analyses effectuées à date, Alstom a d'ores et déjà abouti à certaines conclusions interprétatives :

- La nouvelle norme n'affectera pas la position de trésorerie des contrats et, de ce fait, n'affectera pas l'économie sous-jacente de ces derniers.
- L'identification des obligations de performance n'amène pas de changements significatifs au regard de la pratique actuelle de suivi par contrat.
- La plupart de nos contrats de construction ainsi que des contrats de services à long terme répondent aux critères de la reconnaissance de revenu progressive et resteront comptabilisés à la méthode de l'avancement. Néanmoins, la méthode de mesure de l'avancement utilisée par Alstom va changer : actuellement, l'état d'avancement des contrats de construction et contrats de services à long terme est défini par des jalons qui attestent de l'avancement physique d'une partie des travaux ou de la réalisation des services prévus par le contrat. Sous IFRS15, la méthode d'avancement retenue sera la méthode de l'avancement par les coûts : le revenu sera reconnu sur base des coûts encourus à date pour la satisfaction de l'obligation de performance rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison en vue de la satisfaction totale de cette obligation de performance. Alstom est, sur ce sujet majeur, en cours d'analyse des impacts des changements de méthode sur le rythme de reconnaissance du revenu ainsi que de la marge afférente.
- Des changements vont être apportés au bilan : en ce qui concerne les contrats de construction ainsi que les contrats de service à long terme, les montants actuellement agrégés de coûts encourus à date majorés des marges constatées et diminués des factures émises, déterminés contrat par contrat, et inclus sous les rubriques « Contrats de construction, actif » ou « Contrats de construction, passif », seront retraités, selon qu'ils sont débiteurs ou créditeurs en des nouveaux agrégats appelés « actifs sur contrats » et « passifs sur contrats ».
- Alstom analyse également si la nouvelle norme aura comme conséquence des impacts significatifs au regard de la prise en compte dans l'estimation du prix de transaction de certains éléments de prix variables (comme par exemple la clause de révision de prix).
- A ce stade, aucune composante financière sur les commandes n'a été identifiée car les rythmes des encaissements d'une part et du revenu selon la nouvelle méthode d'autre part ne diffèrent pas substantiellement.
- Enfin, des informations quantitatives et qualitatives devront être communiquées principalement sur les commandes et le carnet des commandes.

L'application de la norme IFRS15 pourrait conduire à une réduction des capitaux propres au 1^{er} avril 2017. Des mises à jour seront communiquées ultérieurement au cours de l'exercice 2017/2018 au fur et à mesure de la progression des analyses en cours.

- Instruments financiers :
 - Classement et évaluation des actifs financiers (IFRS 9) ;
 - Comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 ;

- Date d'application obligatoire et dispositions transitoires (amendements à IFRS 9 et IFRS 7).

Tous ces amendements seront appliqués à compter du 1^{er} avril 2018. Le Groupe étudie actuellement leur impact.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

- Contrats de locations (IFRS 16) : la norme sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2019;
- Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (amendement IAS 12) : cet amendement sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2017 ;
- Informations à fournir (amendement IAS 7) : cet amendement sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2017 ;
- Amendements à IFRS2 : Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ; cet amendement serait applicable à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2018 ;
- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles 2014-2016 ; cet amendement est en principe applicable à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2017 ou 2018 ;
- Interprétation IFRIC 22 sur les paiements d'avance sur transactions en devises : cette interprétation sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2018.

En dehors de la norme IFRS16 dont l'analyse est en cours, le groupe n'attend pas d'impact majeur quant à l'application de ces nouveaux textes lorsqu'ils seront adoptés.

2.2 Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter le montant des actifs et des passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge des contrats de construction et de services à long terme et provisions y afférant

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de construction et contrats de services à long terme sont comptabilisés en fonction de l'état d'avancement défini par des jalons. De plus, si la revue du projet laisse apparaître une marge brute négative, la perte à terminaison estimée est immédiatement constatée.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du contrat. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation de la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les obligations afférentes aux contrats de construction peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du projet, au non-respect des obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou à des retards engendrés par des événements ou des situations imprévues. De même, les obligations de garantie sont affectées par les taux de défaillance des produits, l'usure des matériels et le coût des opérations à réaliser pour revenir à un service normal.

Bien que le Groupe procède à une évaluation régulière et individualisée des risques, contrat par contrat, le coût réel entraîné par les obligations liées à un contrat peut s'avérer supérieur au montant initialement estimé. Il peut donc se révéler nécessaire de procéder à une ré-estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison lorsque le contrat est encore en cours ou à une ré-estimation des provisions lorsque le contrat est achevé.

Estimation des provisions sur litiges

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

Evaluation des impôts différés actifs

La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actif exige l'exercice du jugement de la Direction. Les sources futures de résultat taxable et les effets des stratégies fiscales d'ensemble du Groupe sont pris en considération pour cet exercice. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue détaillée des impôts différés par juridiction fiscale en prenant en compte la performance opérationnelle passée, présente et à venir, associée aux contrats en carnet, le budget et le plan à 3 ans, la durée du report en arrière et la date d'expiration des déficits fiscaux reportables en avant.

Evaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés comptabilisée en compte de résultat, des gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

Evaluation des actifs

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables et requiert donc, l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur des hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût, soit de leur valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont calculées sur la base d'une analyse des évolutions prévisibles de la demande, de la technologie et des conditions de marché afin d'identifier les stocks et en-cours obsolètes ou excédentaires. Si les conditions de marché se dégradaient au-delà des prévisions, des dépréciations complémentaires de stocks et en-cours pourraient s'avérer nécessaires.

2.3 Principales méthodes comptables

2.3.1 Principes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif.

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère, « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe et enregistrées en capitaux propres.

Partenariats

Les partenariats concernent les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes. La classification de ces partenariats s'effectue sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant notamment en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords ainsi que d'autres faits et circonstances le cas échéant (voir aussi Note 13).

- **Activités conjointes**

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel le Groupe a des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entité. Le groupe comptabilise les actifs et passifs, les produits et les charges, relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe. Une activité conjointe peut être organisée avec ou sans la mise en place d'une structure juridique (un véhicule) pour porter le partenariat.

- **Coentreprises**

Une coentreprise est un partenariat dans lequel le Groupe a un droit sur l'actif net d'une entité. Les intérêts dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, comme décrit ci-dessous.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est comprise entre 20% et 50%.

Le cas échéant, les principes comptables des entreprises associées sont harmonisés avec les principes comptables du Groupe.

Les intérêts dans les entreprises associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, comme décrit ci-dessous.

Méthode de la mise en équivalence

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris écarts d'acquisition et coûts de transaction. Les compléments de prix sont initialement évalués à la juste valeur et les ajustements ultérieurs sont comptabilisés dans le coût de l'investissement, lorsque leurs paiements sont probables et peuvent être mesurés avec une fiabilité suffisante.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée ou de la co-entreprise, constaté à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition. Ce dernier est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif. Dans le cadre d'une acquisition par étape d'une participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise, le Groupe utilise la méthode du coût pour comptabiliser le passage de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » à la catégorie « Entreprises associées ».

Les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont présentées sur la ligne du bilan intitulée « Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation » et sur une ligne spécifique du compte de résultat intitulée « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » alors que les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition sont reconnus en réserves.

La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée est constatée dans la limite de l'investissement réalisé, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise.

Le cas échéant, la charge de dépréciation des participations dans les entreprises associées est enregistrée sur la ligne « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Quand, conformément aux dispositions de la norme IAS 28, les états financiers d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise utilisés pour l'application de la méthode de la mise en équivalence sont établis à des dates de reporting différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions ou événements significatifs qui se sont produits entre cette date et la date des états financiers de l'investisseur. En aucun cas l'écart entre les dates de reporting de l'entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit être supérieur à trois mois.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les droits de liquidité relatifs aux alliances Energie sont enregistrés à la juste valeur de marché sans modèle externe basé sur des données observables, en prenant en compte des hypothèses internes. Ces options de vente sont comptabilisées par le Groupe comme des dérivés actions éligibles à la comptabilité de couverture des flux de trésorerie. Ces droits de liquidité sont comptabilisés sur la ligne « Participations dans les coentreprises et entreprises associées ».

2.3.2 Couverture des flux de trésorerie

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la part efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global.

Si la couverture d'une transaction prévue conduisant à comptabiliser un actif non financier est qualifiée de couverture de flux de trésorerie, l'entité doit alors reclasser les profits ou pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, en résultat net au cours de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affectent le résultat net.

2.3.3 Conversion des états financiers dans une monnaie autre que l'euro

La devise fonctionnelle d'une entreprise consolidée est la devise de l'environnement économique de base dans lequel cette entité réalise ses opérations. Dans la majorité des cas, la devise fonctionnelle correspond à la devise locale. Cependant, une devise fonctionnelle autre que la devise locale peut être retenue pour certaines entreprises dès lors qu'elle représente la devise des principales transactions réalisées par l'entité et qu'elle assure une représentation fidèle de son environnement économique.

Les actifs et passifs des entreprises dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro sont convertis en euros au cours en vigueur à la clôture de chaque période alors que les éléments de compte de résultat et de tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises ; ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au taux de clôture de chaque période.

2.3.4 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 mars 2010 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} avril 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3R.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition aussi appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut opter pour une comptabilisation de la fraction d'intérêts non acquise :

- soit à sa juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence, la comptabilisation d'un écart d'acquisition sur cette fraction non acquise (méthode dite du « goodwill » complet),
- soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquéreur évalué à la juste valeur, ce qui conduit à ne reconnaître que l'écart d'acquisition attribuable aux propriétaires de la maison mère (méthode dite du « goodwill » partiel).

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

L'écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur du prix d'acquisition augmenté du montant des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) dans l'entreprise acquise, et
- la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Les compléments de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur et les variations de valeur ultérieures intervenant au-delà de la période de douze mois suivant l'acquisition sont systématiquement comptabilisées en contrepartie du résultat.

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

2.3.5 Chiffres d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles

Evaluation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client.

S'agissant des contrats de construction, les réclamations ne sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat que lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

Les pénalités viennent en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont probables.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières, main-d'œuvre et coûts de garantie) et les coûts indirects. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les frais commerciaux et les frais administratifs ne sont pas inclus dans les coûts de production.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires afférent à la vente de produits manufacturés est comptabilisé selon IAS 18, c'est-à-dire principalement lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement lors de la livraison. Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de services à court terme est comptabilisé à la réalisation des prestations de service. Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont comptabilisés en coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de services à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement du contrat. L'état d'avancement est défini par des jalons qui attestent de l'exécution en termes physiques d'une partie des travaux ou la réalisation des services prévus par le contrat. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes constitue le chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux contrats de construction et aux contrats de services à long terme est calculé de la même manière. La différence entre le coût des ventes évalué en fonction de l'état d'avancement et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les

ajustements apportés à l'estimation des revenus et des coûts des contrats, du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux, sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de façon fiable, tout en demeurant positif dans l'hypothèse la plus probable, le chiffre d'affaires continue à être comptabilisé selon la méthode des jalons, mais la marge à terminaison est ramenée à zéro.

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue à terminaison est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat.

Les coûts de propositions ne présentant pas de probabilités de succès suffisantes sont comptabilisés directement en charges.

2.3.6 Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie – principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles en cours – ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles amorties ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. Dans la situation d'un test de dépréciation d'écart d'acquisition affecté à un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée, en premier lieu, sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs au prorata de leurs valeurs comptables.

Une unité génératrice de trésorerie se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Si un actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable est déterminée par unité génératrice de trésorerie.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est retenue comme étant représentative de la valeur recouvrable. L'évaluation réalisée s'appuie sur le plan interne à trois ans du Groupe. Les flux au-delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance perpétuel à long terme pour les années ultérieures. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital.

Les pertes de valeur reconnues sur des écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet de reprise. Les pertes de valeur reconnues sur des actifs autres que les écarts d'acquisition peuvent faire l'objet de reprises au cours d'une période ultérieure ; ces reprises sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

C. INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'organisation du Groupe, orientée « clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés pour fournir des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (régions, sites, fonctions, contrats, produits). Aucun de ces axes pris indépendamment ne permet une mesure complète des résultats ou des actifs et passifs par segment.

L'information sectorielle émise à destination du comité exécutif du Groupe, principal décideur opérationnel, présente les indicateurs clefs de performance au niveau du Groupe. Les décisions stratégiques et les allocations de ressources sont validées sur la base de ce reporting consolidé. L'information sectorielle présentée au niveau du Groupe est construite selon une méthode similaire à celles retenues dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Enfin, la performance des Alliances Energie peut être distinctement suivie, ces dernières étant consolidées par mise en équivalence.

3.1 Chiffre d'affaires par produit

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Matériels roulants	3 170	3 146
Services	1 468	1 544
Systèmes	1 286	1 015
Signalisation	1 382	1 162
Autres	-	14
TOTAL GROUPE	7 306	6 881

3.2 Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Europe	4 104	4 098
<i>dont France</i>	<i>1 372</i>	<i>1 303</i>
Amériques	1 247	1 055
Asie/Pacifique	702	673
Moyen-Orient et Afrique	1 253	1 055
TOTAL GROUPE	7 306	6 881

Actifs non courants par pays d'origine

Les actifs non-courants par pays d'origine sont définis comme les actifs non-courants tels que présentés au bilan à l'exception de ceux directement associés à la dette financière, aux engagements de retraite et aux impôts différés actifs (Voir Section E.)

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Europe	1 275	1 137
<i>dont France</i>	548	504
Amériques	170	168
Asie /Pacifique	180	150
Moyen-Orient /Afrique	60	58
Total hors alliances et écarts d'acquisition	1 685	1 513
Alliances et écarts d'acquisition	3 838	3 603
TOTAL GROUPE	5 523	5 116

3.3 Information relative aux principaux clients

Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

D. AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 4. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant les critères permettant de les immobiliser (voir Note 11).

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Dépenses de recherche et développement avant financements reçus (*)	(248)	(226)
Financement reçus	51	41
Dépenses de recherche et développement, net	(197)	(185)
Coûts de développement capitalisés au cours de la période	70	73
Dotation aux amortissements des coûts de développement capitalisés	(48)	(53)
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (AU COMPTE DE RESULTAT) (*)	(175)	(165)

* inclut le reclassement de certains coûts de développement, liés à l'amélioration des produits existants et la gestion de l'obsolescence pour les activités de signalisation notamment, de la ligne « Coûts des ventes » à la ligne « Frais de recherche et développement » pour € (29) millions au 31 mars 2016 et pour € (36) millions au 31 mars 2017.

Au cours de l'exercice, les dépenses de recherche et développement d'Alstom ont principalement porté sur le développement des projets suivants :

- la nouvelle génération de trains régionaux CORADIA™ ;
- le train zéro émission le CORADIA™ iLint, alimenté par une pile à hydrogène ;
- le « Train à Grande Vitesse » Avelia™, au travers de sa coentreprise SpeedInnov ;
- le programme européen Shift2Rail ;
- le projet APTIS™, une nouvelle solution de mobilité 100% électrique, développée conjointement avec sa coentreprise NTL.

De plus, le groupe développe de nouvelles technologies digitales, notamment dans le cadre de son activité signalisation.

NOTE 5. FRAIS COMMERCIAUX ET FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais commerciaux correspondent principalement aux coûts encourus pour la promotion et la vente de produits ou services. Les frais commerciaux comprennent généralement des coûts des départements Marchés & stratégie, Ventes et développement commercial et Communication ainsi que les coûts salariaux des employés opérationnels tels que les ingénieurs travaillant sur les appels d'offre.

Les frais administratifs correspondent aux coûts de structure et de support des opérations. Les frais administratifs comprennent généralement les dépenses du siège et des sites ayant un rôle transverse, dont notamment les fonctions Finance, Ressources Humaines, Juridique et Systèmes d'information.

Les frais commerciaux et les frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, les frais commerciaux et les frais administratifs restent stables par rapport au 31 mars 2016, et ce malgré l'augmentation du carnet de commande et du chiffre d'affaires d'une part, et grâce à la réorganisation géographique des activités de support d'autre part.

NOTE 6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les produits et charges qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en « autres produits / charges ».

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, tout produit relatif aux cessions passées, ainsi qu'une partie des produits sur engagements de retraite et engagements assimilés (incidences des modifications de plan, incidences des réductions et fermetures de plans et gains actuariels relatifs aux avantages à long terme autres que postérieurs à l'emploi).

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, les coûts de rationalisation, les pertes de valeur significatives d'actifs, les coûts encourus pour réaliser des regroupements d'entreprises, les coûts liés à des litiges n'entrant pas dans le cours normal des affaires et la charge d'amortissement d'actifs exclusivement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (technologie, marge en carnet, relations clients, marges sur stocks), ainsi qu'une partie des charges sur engagements de retraite et engagements assimilés.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Plus / (moins) values sur cessions d'activités	2	38
Charges de restructuration et coûts de rationalisation	(6)	(138)
Dépréciations et autres	(59)	(492)
AUTRES PRODUITS (CHARGES)	(63)	(592)

Au 31 mars 2017, les dépréciations et autres représentent principalement :

- € (35) millions d'amortissements des actifs valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de SSL et GE Signalling et de coûts directement liés à l'acquisition et l'intégration de GE Signalling ;
- € (18) millions incluant des charges nettes liées aux réévaluations des procédures judiciaires n'entrant pas dans le cours normal des affaires et des produits liés à des modifications de plans à prestations définies ;
- € (6) millions de dépréciations d'actifs.

NOTE 7. RESULTAT FINANCIER

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie ;
- les charges d'intérêts relatifs à la dette financière c'est-à-dire la dette obligataire, les autres emprunts et les dettes liées aux contrats de location-financement ;
- les autres charges payées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- le coût (points de terme) des couvertures de change opérationnelles et financières ;
- la composante financière de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés (charges et produits d'intérêts nets et coûts d'administration).

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Produit d'intérêts financiers	10	11
Charge d'intérêts financiers sur emprunts	(87)	(225)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(77)	(214)
Charge d'intérêts financiers refacturée aux activités non poursuivies	-	53
Coût net des couvertures de change	(29)	(63)
Charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés	(12)	(10)
Autres produits / (charges) financiers	(9)	(41)
RESULTAT FINANCIER NET	(127)	(275)

Les charges et produits de l'endettement financier net sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 mars 2017, les produits d'intérêts financiers de € 10 millions proviennent de la rémunération des positions de trésorerie du Groupe sur la période, quand les charges d'intérêts financiers sur emprunts s'élèvent à € (87) millions.

Le coût net des couvertures de change de € (29) millions inclut :

- pour € (11) millions, principalement le coût de portage (points de terme latents et réalisés) des instruments dérivés de change financiers mis en place pour couvrir les prêts, dépôts et positions de trésorerie dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ;
- pour € (18) millions, principalement le coût de portage (points de terme latents et réalisés) des dérivés de change opérationnels afin de couvrir les expositions transactionnelles des contrats commerciaux.

La charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés de € (12) millions représente la charge d'intérêts sur les engagements, nette des produits d'intérêts sur les actifs de couverture calculés en utilisant le même taux d'actualisation.

Les autres charges financières de € (9) millions incluent principalement des honoraires et commissions d'engagement sur diverses facilités bancaires (ligne de cautions et prêt syndiqué).

NOTE 8. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Le management évalue périodiquement les positions fiscales prises au regard de la réglementation fiscale applicable dès lors qu'elle est sujette à interprétation, et détermine le cas échéant, les montants qu'il s'attend à verser aux autorités fiscales.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés sont identifiés dans chaque entité imposable (ou groupe fiscal, le cas échéant). Les impôts différés correspondants sont calculés au taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables sur lesquels les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, co-entreprises et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé. Cependant, cette exception n'est pas applicable dans le cas d'investissements/filiales en cours de cession dans la mesure où il est probable que les différences temporaires se renverseront dans un avenir prévisible, au moment de la cession. Dans ce cas spécifique, des impôts différés passifs sont reconnus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant, et
- les actifs et passifs d'impôt différé ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en autres éléments du résultat global ; dans ce cas, il est également directement enregistré en autres éléments du résultat global.

8.1 Analyse de la charge d'impôt

Le tableau suivant fournit la décomposition de la charge d'impôt :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Charge d'impôt courant	(100)	(67)
Charge d'impôt différé	24	(530)
CHARGE D'IMPÔT	(76)	(597)

Le tableau suivant fournit un rapprochement de la charge d'impôt au taux d'imposition applicable en France, hors contributions exceptionnelles, et de la charge réelle d'impôt :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Résultat avant impôt	231	(501)
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	34,43%	34,43%
Produit (charge) d'impôt théorique	(80)	172
Incidence :		
- de la différence entre le taux normal d'imposition applicable en France et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions étrangères	32	19
- de la variation des impôts différés actifs non comptabilisés	(6)	(702)
- des variations de taux d'imposition	(2)	(9)
- des autres impôts (retenue à la source, CVAE en France et IRAP en Italie)	(23)	(21)
- des différences permanentes et autres	3	(56)
CHARGE D'IMPÔT	(76)	(597)
Taux effectif d'impôt	33%	-

Le Groupe a pris en compte sur l'exercice 2016/2017 les évolutions de taux à venir en France pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2020 pour Alstom. L'impact du changement de taux sur le résultat net du groupe n'est pas significatif du fait des montants limités d'impôts différés actifs reconnus en France.

8.2 Impôts différés actifs et passifs

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Impôts différés actifs	189	242
Impôts différés passifs	(23)	(52)
IMPÔTS DIFFERES NETS	166	190

Le tableau suivant fournit l'analyse des actifs et passifs d'impôt différé nets :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Variation en compte de résultat	Variation en situation nette (*)	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2017
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	15	(12)	-	(49)	(46)
Provisions pour avantages au personnel	32	7	4	1	44
Autres provisions et charges à payer non déductibles	73	23	-	(5)	91
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des contrats de construction	(24)	(25)	-	(3)	(52)
Pertes fiscales reportables	87	40	-	5	132
Autres	7	(9)	-	(1)	(3)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS)	190	24	4	(52)	166

(*) Principalement générée par les pertes et gains actuariels comptabilisés directement en situation nette

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Variation en compte de résultat	Variation en situation nette (*)	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2016
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	70	(61)	-	6	15
Provisions pour avantages au personnel	67	(26)	(7)	(2)	32
Autres provisions et charges à payer non déductibles	148	(94)	-	19	73
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des contrats de construction	(16)	(9)	-	1	(24)
Pertes fiscales reportables	489	(400)	-	(2)	87
Autres	(37)	60	-	(16)	7
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS)	721	(530)	(7)	6	190

(*) Principalement générée par les pertes et gains actuariels comptabilisés directement en situation nette

Sur la base d'une extrapolation du plan à trois ans et sur la base de la stratégie de recouvrabilité jusqu'à cinq ans des déficits reportables par pays, le Groupe considère comme probable le recouvrement du solde net d'impôts différés au 31 mars 2017, soit € 166 millions.

Le montant des impôts différés actifs non reconnus s'élève à € 1 312 millions au 31 mars 2017 (€ 1 125 millions au 31 mars 2016). La majeure partie de ces impôts différés actifs non reconnus a pour origine des déficits fiscaux (€ 809 millions au 31 mars 2017 et € 791 millions au 31 mars 2016), dont € 632 millions indéfiniment reportables au 31 mars 2017 (€ 606 millions au 31 mars 2016).

NOTE 9. RESULTATS DES ACTIVITES NON POURSUIVIES ET ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne séparée du bilan dès lors que (i) le Groupe a pris la décision de vendre le (les) actif(s) concerné(s) et (ii) la vente est considérée hautement probable. Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la

vente. Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

En application de la norme IFRS 5, le Groupe a effectué les évaluations spécifiques suivantes :

- Les actifs non courants et les passifs correspondant classés comme détenus en vue de la vente ont été évalués dans leur ensemble au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente ;
- Les écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles ne font plus l'objet de tests de dépréciation ;
- L'exception d'IAS 12 consistant à ne pas reconnaître les impôts différés résultant de la différence entre les valeurs fiscales et consolidées des participations/filiales vendues n'est plus applicable, car il devient probable que la différence temporaire se renversera dans un avenir proche. Ainsi les impôts différés passifs sont reconnus avec un impact en résultat présenté sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ;
- L'amortissement des actifs non courants classés en « actifs détenus en vue de la vente » est arrêté à la date d'application d'IFRS 5 ;
- Les coûts spécifiquement encourus dans le contexte de la transaction sont présentés en résultat sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ;
- L'ensemble des positions réciproques du bilan et du compte de résultat sont éliminés.

9.1 Résultat net des activités non poursuivies

La plupart des autorisations requises sur un plan réglementaire, ainsi qu'en vertu du contrôle des concentrations, relatives au transfert d'actifs échelonné ou reporté à fin mars 2016, notamment en Russie et au Brésil, a été reçue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017. Le transfert de ces dernières activités à General Electric a été effectué. Le groupe a ainsi constaté une plus value pour un montant de € 77 millions d'euros.

De plus, le « Résultat net des activités non poursuivies », présenté dans les états financiers consolidés, inclut le résultat des opérations relatif aux actifs dont le transfert a été échelonné ou reporté jusqu'à leur date de transfert effectif, ainsi que les coûts directement liés à l'opération de cession des activités Energie et à l'estimation des passifs futurs.

9.2 Etats financiers des actifs destinés à la vente

Au 31 mars 2017, une seule entité, en Chine, reste comptabilisée en actifs détenus en vue de la vente et passifs liés, dans l'attente de l'obtention des autorisations nécessaires. Dans le cadre de la transaction, le Groupe a déjà été rémunéré à hauteur de € 3 millions, classés en passifs liés à des actifs destinés à la vente, pour ces actifs dont le transfert est échelonné ou reporté.

Situation financière

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Total des actifs non courants	4	17
Total des actifs courants	6	23
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1
TOTAL ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE	10	41

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Total des passifs non courants (hors dette financière)	-	22
Total des passifs courants (hors dette financière)	4	16
Dette financière	3	77
TOTAL PASSIFS LIÉS À DES ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE	7	115

Tableau des flux de trésorerie

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 5, les « flux des activités non poursuivies » au tableau des flux de trésorerie consolidé intègrent les actifs Energie dont la cession est échelonnée ou reportée (jusqu'à leur date de transfert effectif à General Electric), ainsi que les coûts directement liés à l'opération de cession des activités Energie.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Flux opérationnels liés aux activités non poursuivies	(7)	(1 568)
Flux d'investissements liés aux activités non poursuivies	(68)	(932)
Flux de financement liés aux activités non poursuivies	3	1 949

Passifs éventuels

Suite à la finalisation de la transaction avec General Electric, les garanties émises pour le compte des activités Energie ont été généralement transférées à General Electric, qui a repris les contre garanties maison mère correspondantes. Néanmoins, au 31 mars 2017, ce transfert reste en cours pour des garanties et sûretés s'élevant à € 0,1 milliard.

En sus, le Groupe reste en rapport étroit avec General Electric pour obtenir la main levée de certaines garanties maisons mères conditionnelles et inconditionnelles émises précédemment, principalement par Alstom Holdings SA, pour couvrir des obligations liées aux anciennes filiales Energie pour un montant de € 14,5 milliards.

Le Groupe bénéficie d'une indemnisation générale de General Electric sur ces sujets.

NOTE 10. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet dilutif des seules obligations remboursables en actions restant à convertir (ORA).

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs (ORA, stock-options, actions gratuites de performance).

10.1 Résultat

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère :		
- Provenant des activités poursuivies	223	(1 083)
- Provenant des activités non poursuivies	66	4 084
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	289	3 001

10.2 Nombre d'actions

<i>nombre d'actions</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat de base par action	219 322 035	295 034 182
Effet des instruments dilutifs autres que les obligations remboursables en actions :		
- Options de souscription d'actions et actions de performance (plans LTI)	3 818 476	2 476 084
- Actions de performance (plans Alstom Sharing)	-	-
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	223 140 511	297 510 266

10.3 Résultat par action

<i>(en €)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Résultat de base	1,32	10,17
Résultat dilué	1,30	10,09
Résultat de base des activités poursuivies	1,02	(3,67)
Résultat dilué des activités poursuivies	1,00	(3,64)
Résultat de base des activités non poursuivies	0,30	13,84
Résultat dilué des activités non poursuivies	0,30	13,73

E. ACTIFS NON COURANTS

NOTE 11. ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Au sein du Groupe, il n'est pas possible d'affecter les écarts d'acquisition sur une base non arbitraire à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement, mais uniquement à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. En conséquence, le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi interne peut comprendre plusieurs unités génératrices de trésorerie auxquelles correspondent les écarts d'acquisition, mais entre lesquelles ils ne peuvent être répartis.

L'organisation du Groupe, orientée « clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés, pour fournir des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (régions, sites, fonctions, produits). Le Cash-Flow Libre, qui sous-tend les tests de dépréciation, n'est pertinent qu'au niveau du Groupe. En conséquence, les écarts d'acquisition résultant de regroupement d'entreprises sont uniquement suivis et ultimement testés au niveau du Groupe.

11.1 Ecarts d'acquisition

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Acquisitions et ajustements sur les écarts d'acquisition préliminaires	Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2017
ECARTS D'ACQUISITION	1 366	113	-	34	1 513
<i>dont :</i>					
Valeur brute	1 366	113	-	34	1 513
Dépréciation	-	-	-	-	-

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2017 proviennent essentiellement :

- de l'ajustement du calcul de l'écart d'acquisition dégagé sur l'acquisition de GE Signalling (voir Note 1.3.1), pour un montant de € 64 millions à l'issue de la période de douze mois suivants la date d'acquisition ;
- du calcul de l'écart d'acquisition préliminaire dégagé sur l'acquisition de Nomad Digital (voir Note 1.1), pour un montant de € 31 millions.

Par ailleurs, le Groupe a reconnu des écarts d'acquisition supplémentaires, suite aux acquisitions ou prises de contrôle survenues au cours de l'exercice pour un montant de € 18 millions. Ces éléments ne sont individuellement pas significatifs.

Test de dépréciation de l'écart d'acquisition

Au 31 mars 2017, le Groupe Alstom a testé la valeur de l'écart d'acquisition et s'est assuré que la valeur recouvrable du regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie excédait leur valeur nette comptable, y compris les écarts d'acquisition.

Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, en utilisant des projections de flux de trésorerie sur les trois prochaines années, cohérentes avec le plan interne du Groupe, une extrapolation des deux années suivantes et les prévisions les plus récentes préparées par le Groupe.

La valeur d'utilité est principalement déterminée par la valeur terminale qui est particulièrement sensible aux changements des hypothèses suivantes : taux d'actualisation après impôt, taux de croissance long terme et taux de marge sur résultat d'exploitation ajusté de l'année terminale (correspondant au ratio aEBIT sur chiffre d'affaires).

L'indicateur « aEBIT » correspond au résultat d'exploitation ajusté des éléments suivants :

- coûts nets de restructuration et de rationalisation ;
- dépréciation des actifs incorporels et corporels ;
- plus ou moins-values sur cessions de titres ou réévaluations de titres, ou encore dans les cas de changement de contrôle ;
- tout élément non récurrent comme des coûts ou des amortissements d'actifs évalués dans le cadre de regroupements d'entreprise, ainsi que des charges liées à des procédures judiciaires n'entrant pas dans le cadre normal des affaires.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 Mars 2017 (en millions d'€)	1 513
Valeur retenue comme représentative de la valeur recouvrable	va leur d'utilité
Nombre d'années pour lesquelles des prévisions de flux de trésorerie sont disponibles	3 ans
Période d'extrapolation des prévisions de flux de trésorerie	2 ans
Taux de croissance à long terme au 31 Mars 2017	1,5%
Taux de croissance à long terme au 31 Mars 2016	1,5%
Taux d'actualisation après impôt au 31 Mars 2017 (*)	8,5%
Taux d'actualisation après impôt au 31 Mars 2016 (*)	8,5%

(*) L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

Le taux d'actualisation est basé sur le calcul du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC), calculé au niveau du Groupe, en prenant en compte le taux de rendement sans risque et la prime de risque du marché. L'évaluation des risques du marché propres à l'activité du Groupe est effectuée en prenant en compte le facteur bêta des industries similaires, le coefficient de risque et le coût de la dette. Les paramètres utilisés pour le calcul du taux d'actualisation sont basés sur les sources d'information externes.

La sensibilité des valeurs d'utilité aux principales hypothèses peut être présentée de la manière suivante :

(en millions d'€)

Marge sur résultat d'exploitation ajusté (valeur terminale)	-25 bp (153)	+25 bp 153
Taux d'actualisation après impôt	-25 bp 205	+25 bp (190)
Taux de croissance à long terme	-10 bp (62)	+10 bp 64

Au 31 mars 2017, la valeur recouvrable des actifs était supérieure à leur valeur comptable et les tests de sensibilité des valeurs d'utilité aux principales hypothèses confortent l'opinion du Groupe selon laquelle l'écart d'acquisition n'a pas subi de perte de valeur.

11.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des actifs incorporels acquis (comme la technologie et les accords de licence) et les immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité de ces actifs peut s'étendre jusqu'à 20 ans, compte tenu de la nature à long terme des contrats et activités susceptibles de les utiliser. Lorsque l'acquisition de l'actif est une transaction ordinaire, la charge d'amortissement de cet actif est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction de l'actif concerné. Lorsque l'actif ne peut par nature être acquis que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (technologies, marge en carnet, marge sur stocks et relations clients), la charge d'amortissement est inscrite en autres charges.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement ne sont reconnus comme des actifs que si le projet auquel ils se rapportent remplit les critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet a été démontrée,
- il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente,
- les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les frais de développement capitalisés sont les frais engagés, directement attribuables au projet (matériaux, services, redevances ...), y compris la quote-part appropriée des frais généraux.

Les coûts de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

	Au 31 mars 2016	Acquisitions / cessions / amortissements/ pertes de valeur	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre	Au 31 mars 2017
<i>(en millions d'€)</i>				
Coûts de développement capitalisés	1 115	70	(14)	1 171
Autres immobilisations incorporelles	325	3	49	377
Valeur brute	1 440	73	35	1 548
Coûts de développement capitalisés	(905)	(48)	12	(941)
Autres immobilisations incorporelles	(148)	(36)	(28)	(212)
Amortissements et dépréciations	(1 053)	(84)	(16)	(1 153)
Coûts de développement capitalisés	210	22	(2)	230
Autres immobilisations incorporelles	177	(33)	21	165
VALEUR NETTE	387	(11)	19	395

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Acquisitions / cessions / amortissements/ pertes de valeur	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre	Au 31 mars 2016
Coûts de développement capitalisés	1 039	68	8	1 115
Autres immobilisations incorporelles	168	(8)	165	325
Valeur brute	1 207	60	173	1 440
Coûts de développement capitalisés	(662)	(239)	(4)	(905)
Autres immobilisations incorporelles	(101)	(41)	(6)	(148)
Amortissements et dépréciations	(763)	(280)	(10)	(1 053)
Coûts de développement capitalisés	377	(171)	4	210
Autres immobilisations incorporelles	67	(49)	159	177
VALEUR NETTE	444	(220)	163	387

NOTE 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Quand une immobilisation corporelle est constituée de composants présentant des durées d'utilité différentes, le coût d'acquisition est réparti entre les différents composants qui sont amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durées d'utilité estimées en années
Bâtiments	7-40
Matériels et outillages	3-25
Petits outillages, mobiliers, agencements et autres	1-10

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les coûts d'emprunt attribuables à un actif dont la période de construction est supérieure à un an sont capitalisés comme un élément du coût de cet actif jusqu'à ce que cet actif soit prêt à être mis en service ou à être vendu.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement ou de location à long terme qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont immobilisées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la mise en place du contrat de location, ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux revenant au bailleur au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure au bilan en tant que passif financier. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le capital restant dû.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat de location, si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant. Les avantages reçus et à recevoir d'un bailleur lors de la conclusion d'un contrat de location simple sont répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

<i>(en millions d'€)</i>	Acquisitions / amortissements / pertes de valeur		Cessions	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre	Au 31 mars
	2016	valeur			2017
Terrains	87	3	(1)	(1)	88
Bâtiments	688	23	(3)	37	745
Matériel et outillage	727	38	(10)	15	770
Constructions en cours	58	61	-	(12)	107
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	257	9	(4)	(29)	233
Valeur brute	1 817	134	(18)	10	1 943
Terrains	(9)	-	-	-	(9)
Bâtiments	(405)	(24)	2	(5)	(432)
Matériel et outillage	(553)	(36)	10	11	(568)
Constructions en cours	(15)	(1)	-	2	(14)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(180)	(10)	4	15	(171)
Amortissements et dépréciations	(1 162)	(71)	16	23	(1 194)
Terrains	78	3	(1)	(1)	79
Bâtiments	283	(1)	(1)	32	313
Matériel et outillage	174	2	-	26	202
Constructions en cours	43	60	-	(10)	93
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	77	(1)	-	(14)	62
VALEUR NETTE	655	63	(2)	33	749

<i>(en millions d'€)</i>	Acquisitions / amortissements / pertes de valeur		Cessions	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre	Au 31 mars
	2015	valeur			2016
Terrains	53	31	(2)	5	87
Bâtiments	629	58	(19)	20	688
Matériel et outillage	719	30	(30)	8	727
Constructions en cours	53	14	-	(9)	58
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	234	22	(16)	17	257
Valeur brute	1 687	155	(67)	42	1 817
Terrains	(8)	(2)	(1)	2	(9)
Bâtiments	(318)	(96)	15	(6)	(405)
Matériel et outillage	(526)	(58)	26	5	(553)
Constructions en cours	(9)	(6)	-	-	(15)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(171)	(28)	15	4	(180)
Amortissements et dépréciations	(1 031)	(190)	55	4	(1 162)
Terrains	45	29	(3)	7	78
Bâtiments	311	(38)	(4)	14	283
Matériel et outillage	193	(28)	(4)	13	174
Constructions en cours	44	8	-	(9)	43
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	63	(6)	(1)	21	77
VALEUR NETTE	656	(35)	(12)	46	655

La valeur nette des immobilisations corporelles en location financement, incluse dans les données ci-dessus, se décompose comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Terrains	3	5
Bâtiments	15	21
Matériel et outillage	-	-
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	1	2
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS EN LOCATION-FINANCEMENT	19	28

Le Groupe adapte et modernise son organisation à l'international notamment via la construction de sites de production en Inde et en Afrique du sud. Ceci contribue aux engagements d'achat d'immobilisations corporelles au 31 mars 2017 qui s'élèvent à € 75 millions.

NOTE 13. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Informations financières

<i>(en millions d'€)</i>	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets	
	Au 31 mars	Au 31 mars	Exercice clos le	
	2017	2016	31 mars 2017	31 mars 2016
Grid Alliance	1 395	1 478	(78)	(15)
Renewable Alliance	(317)	547	(884)	(38)
Nuclear Alliance	(40)	117	(170)	(1)
Options	1 287	94	1 222	91
<i>Alliances Energie</i>	<i>2 325</i>	<i>2 236</i>	<i>90</i>	<i>37</i>
The Breakers Investments B.V.	281	214	8	(10)
Autres	89	101	(10)	24
<i>Autres entreprises associées</i>	<i>370</i>	<i>315</i>	<i>(2)</i>	<i>14</i>
Entreprises associées	2 695	2 551	88	51
Coentreprises	60	37	(5)	(25)
TOTAL	2 755	2 588	83	26
<i>Dont activités poursuivies</i>			82	30
<i>Dont activités non poursuivies</i>			1	(4)

Au 31 mars 2017, les principales variations proviennent essentiellement :

- des Alliances Energie : compte tenu des options de vente avec un prix de sortie minimum garanti, la baisse de valeur des Alliances est compensée par l'augmentation de la valeur de l'option de vente (Voir Note 13.1) ;
- de The Breakers Investments B.V. : la variation entre les deux exercices est principalement liée aux variations de change pour € 59 millions.

Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars	Au 31 mars
	2017	2016
Solde d'ouverture	2 588	327
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence après dépréciation	83	26
Dividendes	(8)	(21)
Acquisitions	32	2 314
Changement de méthode de consolidation	-	12
Ecart de conversion et autres variations	60	(70)
SOLDE DE CLOTURE	2 755	2 588

Au 31 Mars 2017, le groupe a investi un montant supplémentaire de € 32 millions dans la coentreprise SpeedInnov (Note 13.4) au cours du mois d'octobre 2016.

13.1 Les trois alliances Energie

Dans le cadre de l'acquisition des activités Energie par General Electric, trois alliances ont été créées, comprenant respectivement :

- l'association d'Alstom Grid et de General Electric Digital Energy (« Alliance Grid ») ;
- l'association d'Alstom hydroélectrique, Energie éolienne et marémotrice (« Alliance Renewable ») ;
- les activités des centrales nucléaires dans le monde et des turbines à vapeur en France (« Alliance Nuclear »), qui incluent la production et la maintenance de la gamme d'équipements « Arabelle » pour centrales nucléaires, ainsi que les turbines à vapeur et produits associés d'Alstom et leur maintenance sur le marché français.

Les principales caractéristiques de chacune de ces alliances sont décrites dans le tableau ci-dessous:

	Alliance Nuclear	Alliance Grid (Alstom Grid + GE Digital Energy)	Alliance Renewable (Hydro + offshore Renewable)
Investissement initial d'Alstom dans le capital	€ 0,1 milliard 20% - une action	€ 1,7 milliard 50% - une action	€ 0,6 milliard 50% - une action
Droits de vote	50% - deux votes	50% - une action	50% - une action
Gouvernance (Board)	Alstom : 50% - un membre GE : 50% Etat Français : un membre Le Président Directeur Général nommé par GE dispose d'une voix prépondérante sur la plupart des décisions opérationnelles ou financières (approbation du budget, questions stratégiques, distribution de dividendes...)	Alstom : 50% GE : 50% Le Président Directeur Général nommé par GE dispose d'une voix prépondérante sur la plupart des décisions opérationnelles ou financières (approbation du budget, questions stratégiques, distribution de dividendes...)	Alstom : 50% GE : 50% Le Président Directeur Général nommé par GE dispose d'une voix prépondérante sur la plupart des décisions opérationnelles ou financières (approbation du budget, questions stratégiques, distribution de dividendes...)
Droits spécifiques	L'Etat Français dispose d'un droit de veto sur des sujets spécifiques	Alstom dispose de droits protectifs (changements significatifs, changements d'actionariat, parties liées,...)	Alstom dispose de droits protectifs (changements significatifs, changements d'actionariat, parties liées,...)
Option de vente	Période d'inaccessibilité de 5 ans GE s'est engagé à acquérir toutes les actions détenues par Alstom dans la co-entreprise, à la demande d'Alstom lors du premier trimestre suivant les 5e et 6e dates anniversaire de la co-entreprise, à un prix calculé selon une formule liée aux résultats, étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur au prix d'acquisition par Alstom des actions de la co-entreprise majoré de 2 % par an depuis la date de réalisation de la cession des activités Energies à GE. L'option de vente sera également exerçable à tout moment dans certaines circonstances spécifiques, notamment en cas de transfert à un tiers des actions détenues par GE dans la co-entreprise	GE s'est engagé à acquérir toutes les actions détenues par Alstom dans les co-entreprises, à la demande d'Alstom en septembre 2018 ou en septembre 2019, à un prix calculé selon une formule liée aux résultats, étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur au prix d'acquisition par Alstom des actions des co-entreprises majoré de 3 % par an depuis la date de réalisation de la cession des activités Energies à GE. L'option de vente sera également exerçable à tout moment dans certaines circonstances spécifiques, notamment en cas d'introduction en bourse de l'une des co-entreprises ou de transfert à un tiers des actions détenus par GE dans l'une des co-entreprises	GE s'est engagé à acquérir toutes les actions détenues par Alstom dans les co-entreprises, à la demande d'Alstom en septembre 2018 ou en septembre 2019, à un prix calculé selon une formule liée aux résultats, étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur au prix d'acquisition par Alstom des actions des co-entreprises majoré de 3 % par an depuis la date de réalisation de la cession des activités Energies à GE. L'option de vente sera également exerçable à tout moment dans certaines circonstances spécifiques, notamment en cas d'introduction en bourse de l'une des co-entreprises ou de transfert à un tiers des actions détenus par GE dans l'une des co-entreprises
Option d'achat	Alstom s'est engagé à céder à GE, à la demande de GE, toutes les actions détenues par Alstom dans la co-entreprise dans l'hypothèse où Alstom cesse de détenir des actions dans les co-entreprises Grid ou Renewable (ou dans l'hypothèse		GE s'est engagé à céder à Alstom toutes ses actions détenues dans les co-entreprises, à la demande d'Alstom en mai de chaque année de 2016 à 2019 (et en cas d'introduction en bourse de l'une des co-entreprises) à un prix égal à

où GE cesse de détenir des actions dans les co-entreprises Renewable). Le prix de l'option d'achat est identique à celui de l'option de vente

la valeur de marché des actions, sans que ce prix ne puisse être inférieur au prix d'acquisition par GE des actions des co-entreprises majoré de 3 % par an depuis la date de réalisation de la cession des activités Energies à GE

Pour des raisons pratiques et pour être en mesure de fournir de l'information exacte et dans les délais impartis, les données au 31 décembre sont retenues et comptabilisées pour les comptes consolidés d'Alstom au 31 mars. La durée des périodes de présentation de l'information financière et l'écart entre les dates de clôture resteront identiques d'une période à l'autre pour permettre la comparabilité et l'homogénéité.

Les participations dans les alliances Energie incluent des droits de liquidité à travers des options de vente de ses participations à General Electric avec un prix de sortie minimum garanti. Le Groupe Alstom peut exercer ces droits de liquidité en septembre 2018 ou septembre 2019 pour les alliances Renewable et Grid et trois mois après les 5^{ème} et 6^{ème} anniversaire pour l'Alliance Nuclear. Néanmoins, si les options de vente étaient exercées conjointement pour les alliances Renewable et Grid, une option d'achat serait alors exercée par General Electric pour l'Alliance Nuclear.

Le Groupe a comptabilisé ces droits de liquidité conformément à IAS 39. Leur évaluation est basée sur les hypothèses suivantes :

- le Groupe exercerait ces options de vente durant la période du 1^{er} au 30 septembre 2018 ;
- la valeur de sortie sera le prix d'acquisition + 3% par an pour les Alliances Grid et Renewable, prix d'acquisition + 2% par an sur l'Alliance Nuclear.

Le prix de sortie étant garanti en euro in fine:

- la plus-value générée par la valorisation du prix de sortie ainsi que l'amortissement de la valeur temps sont reconnus sur la période de détention des titres : le montant constaté sur l'exercice 2016/2017 est de € 90 millions ;
- la variation de juste valeur de l'option de vente, qualifiée de couverture de flux de trésorerie, est constatée pour :
 - € (31) millions dans les éléments recyclables des réserves (dont €(28) millions liés aux différences de change et aux gains et pertes actuariels symétriquement aux variations de l'actif net des entreprises associées couvertes),
 - € 1 132 millions dans le compte de résultat symétriquement au résultat de la période des entreprises associées couvertes.

Les informations financières (à 100%) résumées présentées ci-dessous sont les montants figurant dans les états financiers au 31 décembre et établis en application des normes IFRS. Ces états financiers sont établis en dollars et convertis sur la base des taux utilisés par le Groupe au 31 mars.

Bilan

	Au 31 décembre 2016		
	Grid Alliance	Renewable Alliance	Nuclear Alliance
<i>(en millions d'€)</i>			
Actifs non courants	5 253	1 523	1 124
Actifs courants	4 459	813	1 749
Actifs destinés à la vente	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	9 712	2 336	2 873
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	2 511	(676)	(225)
Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	482	30	-
Passifs non courants	1 835	181	1 074
Passifs courants	4 884	2 801	2 024
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	9 712	2 336	2 873
Pourcentage de détention du Groupe	50%	50%	20%
ACTIF NET	1 256	(338)	(45)
Ecart d'acquisition	139	22	5
VALEUR COMPTABLE DES INTERETS DU GROUPE	1 395	(317)	(40)

	Au 31 décembre 2015		
	Grid Alliance	Renewable Alliance	Nuclear Alliance
<i>(en millions d'€)</i>			
Actifs non courants	4 365	2 953	1 405
Actifs courants	4 152	1 967	1 652
Actifs destinés à la vente	-	-	1
TOTAL DE L'ACTIF	8 517	4 920	3 058
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	2 840	1 050	563
Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	446	32	-
Passifs non courants	1 152	459	1 074
Passifs courants	4 079	3 379	1 420
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	-	1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	8 517	4 920	3 058
Pourcentage de détention du Groupe	50%	50%	20%
ACTIF NET	1 420	525	112
Ecart d'acquisition	58	22	5
VALEUR COMPTABLE DES INTERETS DU GROUPE	1 478	547	117

Compte de résultat

	Exercice clos le 31 décembre 2016		
	Grid Alliance	Renewable Alliance	Nuclear Alliance
<i>(en millions d'€)</i>			
Chiffres d'affaires	4 601	606	1 142
Résultat net	(154)	(1 772)	(848)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(3)	4	-
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	(157)	(1 768)	(848)
Autres éléments du résultat global	(9)	41	59
RESULTAT GLOBAL	(166)	(1 727)	(789)
Pourcentage de détention du Groupe	50%	50%	20%
QUOTE-PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT NET	(78)	(884)	(170)

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2015		
	Grid Alliance	Renewable Alliance	Nuclear Alliance
Chiffres d'affaires	577	49	140
Résultat net	(29)	(76)	(3)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	(29)	(76)	(3)
Autres éléments du résultat global	-	-	-
RESULTAT GLOBAL	(29)	(76)	(3)
Pourcentage de détention du Groupe	50%	50%	20%
QUOTE-PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT NET	(15)	(38)	(1)

13.2 The Breakers Investments B.V.

Le Groupe a acquis le 27 mai 2011, une participation de 25% (plus une action) dans la société The Breakers Investments B.V. Cette dernière détient 100% de Transmashholding ("TMH"), le principal constructeur ferroviaire russe, opérant en Russie et dans les autres pays de la Communauté des États Indépendants (CEI). Le 29 décembre 2015, Alstom a conclu l'acquisition de 8% d'actions supplémentaires dans la société Transmashholding auprès de Russian Railways (RZD) pour un montant de € 54 millions. A l'issue de cette opération, Alstom détient trois sièges au Conseil d'Administration de TMH et 33% de cette société. Alstom n'exerçant qu'une influence notable sur cette dernière, le groupe TMH est consolidé par mise en équivalence.

Les informations financières (à 100%) résumées présentées ci-dessous sont les montants figurant dans les états financiers de The Breakers Investments B.V. au 31 décembre et établis en application des normes IFRS. Ces états financiers, établis en roubles, ont été convertis en euros aux taux utilisés par le Groupe au 31 mars.

Bilan

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Actifs non courants	955	747
Actifs courants	1 381	874
TOTAL DE L'ACTIF	2 336	1 621
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	853	675
Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	158	148
Passifs non courants	173	122
Passifs courants	1 152	676
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	2 336	1 621
Pourcentage de détention du groupe	33%	33%
Actif net de The Breakers Investments B.V.	284	223
Ecart d'acquisition	85	68
Dépréciation	(72)	(57)
Autres*	(16)	(20)
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans The Breakers Investments B.V.	281	214

* Les autres éléments figurant dans la réconciliation correspondent aux retraitements de mise à juste valeur réalisés lors de l'acquisition

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Chiffres d'affaires	1 725	1 391
Résultat net des activités poursuivies	26	5
Part des participations ne donnant pas le contrôle	14	15
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	40	20
Autres éléments du résultat global	-	(21)
RESULTAT GLOBAL	26	(16)
Pourcentage de détention du Groupe	33%	25%
Quote-part du Groupe dans le résultat net de The Breakers Investments B.V.	13	5
Autres*	(5)	(15)
Quote-part du Groupe dans le résultat net de The Breakers Investments B.V.	8	(10)

* Les autres éléments figurant dans la réconciliation correspondent à l'amortissement des valeurs reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition

13.3 Autres entreprises associées

Les intérêts détenus par le Groupe dans les autres entreprises associées comprennent les intérêts du groupe (49%) dans la société CASCO pour € 84 millions (dont € 24 millions de résultat sur la période) ainsi que d'autres intérêts qui sont individuellement non significatifs et représentent, dans leur ensemble, une valeur nette comptable globale de € 89 millions au 31 mars 2017 (€ 101 millions au 31 mars 2016).

13.4 Participations dans les co-entreprises

<i>(en millions d'€)</i>	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets	
	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016	Pour l'exercice clos au 31 mars 2017	Pour l'exercice clos au 31 mars 2016
SpeedInnov JV	60	27	-	-
Autres	-	10	(5)	(25)
COENTREPRISES	60	37	(5)	(25)

La principale participation est relative à l'investissement dans une coentreprise, SpeedInnov, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement Et de la Maitrise de l'Energie). En octobre 2016, le Groupe a participé à l'augmentation de capital de la société pour un montant de € 32 millions. A l'issue de cette opération, la participation d'Alstom a diminué de 69,0% à 65,1%, sans modification de la méthode de consolidation.

NOTE 14. AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS

Les entités sur lesquelles le groupe n'a pas d'influence notable, ou dont la valeur n'est pas significative, ne sont pas consolidées. Les participations dans ces sociétés non consolidées sont classées en actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite réévaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur affectant cette catégorie de titres sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession des titres considérés et tant qu'il n'existe pas d'indication objective que les titres se sont dépréciés. A la date de cession ou en cas de perte de valeur significative ou prolongée, le gain ou la perte cumulé(e) antérieurement reconnu(e) en autres éléments du résultat global est transféré(e) dans le résultat de la période. Contrairement aux pertes de valeur constatées sur des titres d'emprunt (obligations), les pertes de valeur sur titres de capitaux propres (actions) ne peuvent faire l'objet de reprises dans le compte de résultat.

Tous les actifs représentatifs d'un droit de créance que le Groupe a la capacité et l'intention exprimée de conserver jusqu'à leur échéance sont désignés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et éventuellement dépréciés afin de constater les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif calculé à la date de comptabilisation initiale. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures.

Quand la juste valeur ne peut être déterminée avec précision, les titres non consolidés sont valorisés à leur valeur d'acquisition. Toute perte de valeur constatée sur des investissements de cette nature n'est pas reprise au cours des périodes ultérieures, sauf en cas de cession des actifs considérés.

Les valeurs mobilières sont des actifs détenus à des fins de transaction qui ne peuvent pas être considérés comme des équivalents de trésorerie. Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Leurs variations de juste valeur sont constatées dans les charges et produits financiers.

Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Solde d'ouverture	38	36
Variations de juste valeur (*)	-	-
Acquisitions	18	7
Ecart de conversion et autres variations	(1)	(5)
SOLDE DE CLÔTURE	55	38

(*) Variation comptabilisée directement en autres éléments du résultat global en gains / (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente.

En janvier 2017, Alstom a investi € 14 millions dans la société française EasyMile, une start-up innovante développant une navette autonome et électrique. Parallèlement à cela, Alstom et EasyMile ont signé un accord de partenariat commercial afin d'unir leurs forces pour proposer des solutions intégrées destinées au transport urbain.

Les autres intérêts détenus par le Groupe dans les autres titres de participation sont individuellement non significatifs et concernent majoritairement des intérêts dans des sociétés qui portent des contrats de PPP (Partenariats Public-Privé) ou de concessions, généralement pour une participation inférieure à 20%.

NOTE 15. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts sont enregistrés en « autres actifs non courants » lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois ; ils sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (*)	260	318
Autres prêts et dépôts à long terme	56	83
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	316	401

(*) Ces actifs non courants sont afférents à un contrat de location de longue durée de trains et d'équipements connexes conclu avec un exploitant de métro à Londres (voir Notes 27 et 34). Ils se décomposent comme suit :

- au 31 mars 2017, créances de € 244 millions et dépôt de € 16 millions ;
- au 31 mars 2016, créances de € 301 millions et dépôt de € 17 millions.

F. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

NOTE 16. ANALYSE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016	Variation
Stocks	916	834	82
Contrats de construction en cours, nets	(1 652)	(1 303)	(349)
Clients et comptes rattachés	1 693	1 613	80
Autres actifs / (passifs) opérationnels courants	(309)	(363)	54
Provisions	(864)	(863)	(1)
Fournisseurs et comptes rattachés	(1 029)	(1 133)	104
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(1 245)	(1 215)	(30)

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2017
Besoin en fonds de roulement en début de période	(1 215)
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation	(104)
Variation du besoin en fonds de roulement liée aux investissements	7
Ecart de conversion et autres variations	67
Variation du besoin en fonds de roulement	(30)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT EN FIN DE PÉRIODE	(1 245)

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières et fournitures, les travaux en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent.

Les travaux-en-cours comprennent les coûts engagés dans le cadre de contrat de produits et de contrat de service à court terme dont l'exécution s'achèvera sur une prochaine période.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des produits dans le cours normal de l'activité diminué des coûts d'achèvement et des coûts commerciaux estimés à venir.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Matières premières et marchandises	664	599
Travaux en cours	234	219
Produits finis	130	121
Stocks et en-cours, valeur brute	1 028	939
Matières premières et marchandises	(92)	(88)
Travaux en cours	(7)	(4)
Produits finis	(13)	(13)
Dépréciation	(112)	(105)
STOCKS ET EN-COURS, VALEUR NETTE	916	834

NOTE 18. CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS

Pour les contrats de construction et de services à long terme, le montant cumulé des coûts engagés à chaque clôture, majoré des marges constatées et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, actif ». S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, passif ».

La rubrique « Contrats de construction en cours, passif » comprend également les avances à la commande reçues des clients.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016	Variation
Contrats de construction en cours, actif	2 834	2 356	478
Contrats de construction en cours, passif	(4 486)	(3 659)	(827)
CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS	(1 652)	(1 303)	(349)

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016	Variation
Cumul des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur contrats en cours	33 078	33 612	(534)
Moins factures émises sur contrats en cours	(32 454)	(32 911)	457
Contrats de construction en cours hors avances à la commande reçues	624	701	(77)
Avances à la commande reçues des clients	(2 276)	(2 004)	(272)
CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS	(1 652)	(1 303)	(349)

NOTE 19. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il apparaît ultérieurement que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise en cas d'augmentation de la valeur recouvrable. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en résultat d'exploitation.

Les provisions pour dépréciation sont évaluées au cas par cas en prenant en considération le risque de non-recouvrement. En raison de la nature des activités exercées par le Groupe, les créances restant impayées au-delà de la date d'échéance contractuelle représentent souvent des montants confirmés par les clients, mais dont le règlement est soumis à l'apurement des réserves soulevées lors de l'inspection des travaux. De telles créances demeurent entièrement recouvrables ; les coûts à supporter au titre de la levée des réserves sont inclus dans la détermination de la marge à terminaison des contrats considérés.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits contractuels via une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée.

<i>(en millions d'€)</i>	Créances échues à la date de clôture				
	Total	Créances non échues à la date de clôture	Moins de 60 jours	Entre 60 et 180 jours	Au-delà de 180 jours
Au 31 mars 2017	1 693	1 175	167	88	263
. dont valeur brute	1 715	1 189	167	88	271
. dont dépréciation	(22)	(14)	-	-	(8)
Au 31 mars 2016	1 613	1 190	156	76	191
. dont valeur brute	1 655	1 190	156	76	233
. dont dépréciation	(42)	-	-	-	(42)

NOTE 20. AUTRES ACTIFS OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Avances à la commande versées aux fournisseurs	96	85
Impôt sur les sociétés	80	171
Autres taxes	209	127
Charges constatées d'avance	60	47
Autres créances	199	185
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	290	191
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet d'une couverture	431	312
AUTRES ACTIFS OPÉRATIONNELS COURANTS	1 365	1 118

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2017 proviennent essentiellement des instruments dérivés (y compris la réévaluation des engagements fermes en devises), mais également d'un accord de cession de créances qui a conduit, au cours du premier semestre, à la décomptabilisation des créances fiscales pour un montant de € 122 millions, conformément aux critères IAS 39.

NOTE 21. AUTRES PASSIFS OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Dettes de personnel	461	429
Impôt sur les sociétés	23	26
Autres taxes	79	66
Produits constatés d'avance	-	8
Autres dettes	439	490
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	487	290
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet de couverture	185	172
AUTRES PASSIFS OPÉRATIONNELS COURANTS	1 674	1 481

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2017 proviennent essentiellement des instruments dérivés (y compris la réévaluation des engagements fermes en devises).

NOTE 22. PROVISIONS

Tant qu'un contrat de construction ou un contrat de services à long terme demeure en cours, les obligations liées à ce contrat sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison et figurent par conséquent dans les rubriques « Contrats de construction en cours, actifs » ou « Contrats de construction en cours, passifs ».

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts, si elles répondent aux critères suivants :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces obligations sont présentées sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que cette incertitude disparaît, elles sont présentées sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

Les obligations résultant de transactions autres que les contrats de construction ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisées dans les provisions dès qu'elles répondent aux critères précités.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé avant la date de clôture des comptes, que la Direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférant ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés et sur les coûts estimés de fermeture de sites. En complément de ces provisions, les coûts de restructuration peuvent inclure des dépréciations d'actifs des activités concernées.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars				Ecart de conversion et autres	Au 31 mars
	2016	Dotations	Reprises	Utilisations		2017
Garanties	105	92	(34)	(54)	-	109
Litiges, réclamations et autres	103	58	(18)	(12)	10	141
Provisions courantes	208	150	(52)	(66)	10	250
Litiges et risques fiscaux	214	34	(38)	(4)	9	215
Restructurations	70	3	(15)	(34)	1	25
Autres provisions non courantes	371	40	(14)	(18)	(5)	374
Provisions non courantes	655	77	(67)	(56)	5	614
TOTAL DES PROVISIONS	863	227	(119)	(122)	15	864

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 Mars				Ecart de conversion et autres	Au 31 Mars
	2015	Dotations	Reprises	Utilisations		2016
Garanties	100	59	(15)	(48)	9	105
Litiges, réclamations et autres	931	66	(28)	(825)	(41)	103
Provisions courantes	1 031	125	(43)	(873)	(32)	208
Litiges et risques fiscaux	106	159	(10)	(43)	2	214
Restructurations	47	56	(8)	(24)	(1)	70
Autres provisions non courantes	130	289	(20)	(15)	(13)	371
Provisions non courantes	283	504	(39)	(82)	(11)	655
TOTAL DES PROVISIONS	1 314	629	(81)	(955)	(44)	863

Les provisions pour garantie sont relatives aux coûts estimés restant à encourir sur la durée résiduelle de garantie contractuelle des contrats terminés.

Les provisions pour litiges, réclamations et autres correspondent aux risques opérationnels non directement rattachés aux contrats en cours d'exécution.

Concernant les litiges fiscaux, les déclarations fiscales des entités du Groupe sont soumises au contrôle des autorités fiscales dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe réalise des opérations. Les redressements qui peuvent être notifiés à l'issue de ces contrôles peuvent ensuite faire l'objet de transactions avec les autorités concernées ou d'appels auprès des tribunaux compétents. Le Groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense, qu'il met en œuvre toutes les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable et qu'il a constitué toutes les provisions nécessaires pour faire face aux décaissements jugés probables sur les procédures estimées défavorables.

Les provisions pour restructuration sont liées à l'adaptation de la présence du Groupe dans certains pays.

Les autres provisions non courantes couvrent des risques sur garanties données relatives à des cessions, des litiges avec des salariés, des désaccords commerciaux et des obligations d'ordre environnemental.

Les principaux contentieux sont exposés en Note 33.

G. CAPITAUX PROPRES ET DIVIDENDES**NOTE 23. CAPITAUX PROPRES**

En ce qui concerne la gestion de son capital, l'objectif du Groupe est de préserver la continuité de l'exploitation afin d'assurer un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Divers moyens peuvent être mis en œuvre par le Groupe pour réaliser cet objectif :

- déterminer de manière pertinente le montant des dividendes à verser aux actionnaires ;
- rembourser une partie du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions, ou ;
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

23.1 Variations du capital social

Au 31 mars 2017, le capital social d'Alstom s'élevait à € 1 537 982 810 et se composait de 219 711 830 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7. Au 31 mars 2017, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice s'élevait à 219 322 035 après prise en compte de l'effet dilutif des obligations remboursables en actions et à 223 140 511 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 :

- 504 obligations remboursables en actions (ORA) ont été remboursées par émission de 31 actions d'une valeur nominale de € 7 par action. Les 77 050 obligations remboursables en actions et non encore remboursées au 31 mars 2017 représentent 4 839 actions à émettre ;
- 214 918 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme ;
- 369 837 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres.

23.2 Ecarts de conversion

Le montant des réserves de conversion au 31 mars 2017 s'élève à € (334) millions.

Les écarts de conversion, présentés dans l'état du résultat global consolidé, pour un montant de € 107 millions reflètent principalement la variation du dollar américain (€ (3) millions), de la livre sterling (€ (15) millions), du réal brésilien (€ 52 millions), et du rouble (€ 58 millions), contre l'euro sur l'exercice clos le 31 mars 2017.

NOTE 24. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes suivantes ont été réalisées au titre des trois exercices précédents :

- Exercice clos le 31 mars 2016 : par décision de l'assemblée générale du 5 juillet 2016, aucune distribution,
- Exercice clos le 31 mars 2015 : par décision de l'assemblée générale du 30 juin 2015, aucune distribution,
- Exercice clos le 31 mars 2014 : par décision de l'assemblée générale du 1er juillet 2014, aucune distribution.

H. FINANCEMENT ET GESTION DU RISQUE FINANCIER

NOTE 25. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Au 31 mars 2017, les autres actifs financiers courants comprennent la valeur de marché positive des instruments dérivés de change financiers destinés à couvrir les prêts, dépôts et positions de trésorerie centralisée du Groupe.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Instruments dérivés liés aux activités de financement	8	22
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	8	22

NOTE 26. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements très liquides mobilisables dans un délai inférieur ou égal à trois mois et qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif, conformément aux critères de la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent tous les soldes bancaires, des dépôts à terme, des instruments de dette négociables, et des OPCVM monétaires.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Trésorerie	459	507
Equivalents de trésorerie	1 104	1 454
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 563	1 961

Suite à l'opération General Electric du 2 novembre 2015, le groupe a diversifié sa politique de gestion d'actifs pour limiter le risque de contrepartie. En complément de la trésorerie composée de dépôts à vue pour € 459 millions, le Groupe a investi dans des équivalents de trésorerie :

- OPCVM libellées en euros pour un total de € 746 millions (€ 1 143 millions au 31 mars 2016), qualifiées de « monétaires » ou « monétaires court terme » selon la classification édictée par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- Dépôts à terme mobilisables avec un délai de prévenance de moins de trois mois pour un montant de € 358 millions (€ 311 millions au 31 mars 2016).

NOTE 27. DETTE FINANCIERE

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

<i>Valeur inscrite au bilan (en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Emprunts obligataires	1 519	1 970
Autres emprunts	175	115
Options et compléments de prix sur entités acquises	55	54
Instruments dérivés liés aux activités de financement	12	18
Intérêts courus	17	20
Emprunts	1 778	2 177
<i>Non courants</i>	<i>1 362</i>	<i>1 538</i>
<i>Courants</i>	<i>416</i>	<i>639</i>
Dettes sur contrats de location-financement	17	26
Dettes sur contrats de location de longue durée (*)	244	301
Dettes sur contrats de location-financement	261	327
<i>Non courantes</i>	<i>233</i>	<i>280</i>
<i>Courantes</i>	<i>28</i>	<i>47</i>
TOTAL DETTE FINANCIÈRE	2 039	2 504

(*) Les dettes sur contrats de location de longue durée correspondent à des passifs afférents à un contrat de location de trains et équipements connexes (voir Notes 15 et 34).

La variation de la dette financière entre le 31 mars 2016 et 2017 provient principalement d'un remboursement d'obligations pour un montant de € 453 millions.

Le tableau suivant présente les caractéristiques principales des emprunts obligataires du Groupe :

	Valeur nominale initiale (en millions d'€)	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Montant nominal résiduel au 31 mars 2017	Valeur de marché au 31 mars 2017
Alstom octobre 2017	350	11/10/2017	2,25%	2,44%	272	275
Alstom octobre 2018	500	05/10/2018	3,63%	3,71%	371	391
Alstom juillet 2019	500	08/07/2019	3,00%	3,18%	282	300
Alstom mars 2020	750	18/03/2020	4,50%	4,58%	594	670
TOTAL ET TAUX MOYEN PONDERE			3,61%	3,72%	1 519	1 636

Les autres emprunts comprennent des lignes de crédit souscrits par les filiales.

L'analyse de la dette financière externe par devise est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Euro	1 585	2 005
Real brésilien	68	24
Livre sterling	245	309
Dollar américain	60	84
Autres devises	81	82
DETTE FINANCIÈRE EN VALEUR NOMINALE	2 039	2 504

La dette externe libellée en GBP d'un montant de € 245 millions s'explique essentiellement par l'opération de location à long-terme de train, dont London Underground est partie prenante. Cette dette est contrebalancée par des créances

à long terme de même maturité également libellées en livres sterling qui sont comptabilisées en autres actifs non courants (voir Notes 15, 27 et 34).

NOTE 28. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

28.1 Instruments financiers présentés dans les états financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts ainsi que des dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Les principaux actifs financiers du Groupe comprennent des prêts, des créances clients et comptes rattachés, des actifs opérationnels courants ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Le Groupe est exposé au risque de variation des taux de change et des taux d'intérêts, au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- lorsqu'ils ne font pas l'objet de couvertures de taux, les emprunts sont évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- la juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base de prix cotés pour les instruments négociés sur un marché ou à partir des taux en vigueur proposés au Groupe pour des instruments de même échéance ;
- la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances clients et comptes rattachés et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est considérée identique à leur valeur comptable, en raison de leur courte maturité, ou égale à leur valeur de marché dans le cas des OPCVM ;
- la juste valeur des instruments de couverture est calculée, sur la base des taux d'intérêt et de change « mid market » à la date de clôture.

L'application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » qui requiert la prise en compte du risque de crédit dans la valorisation des instruments dérivés n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Contribution au bilan au 31 mars 2017

Au 31 mars 2017 (en millions d'€)	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)					Juste valeur des éléments classés en instruments financiers			
			JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Total
Autres titres de participation	55	-	-	55	-	-	55	-	-	55	55
Autres actifs non courants	316	-	-	-	316	-	316	-	56	260	316
Clients et comptes rattachés	1 693	-	-	-	1 693	-	1 693	-	1 693	-	1 693
Autres actifs courants liés aux activités	1 365	445	431	-	199	290	920	-	920	-	920
Autres actifs financiers courants, nets	8	-	-	-	-	8	8	-	8	-	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 563	-	746	-	817	-	1 563	746	817	-	1 563
ACTIF	5 000	445	1 177	55	3 025	298	4 555	746	3 494	315	4 555
Emprunts non courants	1 362	-	-	-	1 362	-	1 362	1 361	115	-	1 476
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	233	-	-	-	233	-	233	-	233	-	233
Emprunts courants	416	-	-	-	404	12	416	275	145	-	420
Dettes sur contrats de location-financement courantes	28	-	-	-	28	-	28	-	28	-	28
Fournisseurs et comptes rattachés	1 029	-	-	-	1 029	-	1 029	-	1 029	-	1 029
Autres passifs courants	1 674	566	185	-	436	487	1 108	-	1 108	-	1 108
PASSIF	4 742	566	185	-	3 492	499	4 176	1 636	2 658	-	4 294

* JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; ADV signifie Actifs Disponibles à la Vente ; PCD signifie Prêts, Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés.

Comme mentionné en Note 13.1, un instrument financier (option de vente) est présenté avec les Alliances.

Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2017

(en millions d'€)	JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	10	-	(87)	(77)
<i>Produits d'intérêts</i>	10	-	-	10
<i>Charges d'intérêts</i>	-	-	(87)	(87)
Dividendes	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Résultat de change et divers	-	-	(38)	(38)
RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017	10	-	(125)	(115)

Exercice clos le 31 mars 2016

Contribution au bilan au 31 mars 2016

Au 31 mars 2016 (en millions d'€)	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)					Juste valeur des éléments classés en instruments financiers			
			JV par résultat	PCD au coût		DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché	Modèle interne non basé sur des données de marché	Total
				ADV	amorti				observables	observables	
Autres titres de participation	38	-	-	38	-	-	38	-	-	38	38
Autres actifs non courants	401	1	-	-	400	-	400	-	82	318	400
Clients et comptes rattachés	1 613	-	-	-	1 613	-	1 613	-	1 613	-	1 613
Autres actifs courants liés aux activités	1 118	466	312	-	150	191	652	-	652	-	652
Autres actifs financiers courants, nets	22	-	-	-	-	22	22	-	22	-	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 961	-	1 143	-	818	-	1 961	1 143	818	-	1 961
ACTIF	5 153	467	1 455	38	2 981	213	4 686	1 143	3 187	356	4 686
Emprunts non courants	1 538	-	-	-	1 538	-	1 538	1 666	16	-	1 682
Dettes sur contrats de location-financement non courants	280	-	-	-	280	-	280	-	280	-	280
Emprunts courants	639	-	-	-	621	18	639	467	187	-	654
Dettes sur contrats de location-financement courants	47	-	-	-	47	-	47	-	47	-	47
Fournisseurs et comptes rattachés	1 133	-	-	-	1 133	-	1 133	-	1 133	-	1 133
Autres passifs courants	1 481	508	172	-	512	290	974	-	974	-	974
PASSIF	5 118	508	172	-	4 131	308	4 611	2 133	2 637	-	4 770

* JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; ADV signifie Actifs Disponibles à la Vente ; PCD signifie Prêts, Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés

Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en millions d'€)	JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	11	-	(225)	(214)
Produits d'intérêts (*)	11	-	-	11
Charges d'intérêts	-	-	(225)	(225)
Dividendes	-	1	-	1
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Résultat de change et divers	-	-	(105)	(105)
RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016	11	1	(330)	(318)

(*) à l'exception des charges d'intérêts refacturées par le Groupe aux activités non poursuivies dans le cadre des accords de cash pooling.

28.2 Gestion du risque de change

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Afin d'atténuer le risque lié à la volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les règles de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'application. Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée et s'il est démontré que la couverture reste efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Les relations de couverture sont principalement des couvertures de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes.

Les instruments dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur.

Couverture de juste valeur

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

Quel que soit le type de couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée au compte de résultat tout comme les gains et pertes de change réalisés ou non réalisés sur les éléments couverts et les instruments de couverture.

Comme la part efficace de l'instrument de couverture compense la différence entre le cours comptant à la date de mise en place de la couverture et le cours comptant à la date d'échéance, le chiffre d'affaires et les coûts relatifs à un contrat client sont comptabilisés tout au long de la vie du contrat au cours comptant de la mise en place de leur couverture sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Concernant un projet de Transport significatif en Afrique du Sud, les éléments couverts sont évalués sur la base du taux à terme. Sous réserve que les relations de couverture correspondantes respectent les conditions d'application de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des dérivés et les variations de juste valeur des éléments couverts comptabilisés au cours à terme se compensent.

Le Groupe a recours à des couvertures d'assurance export afin de se prémunir contre son risque de change sur certains contrats pendant la période d'appel d'offres. Lorsque les contrats sont obtenus, les polices d'assurance sont liquidées et substituées par des contrats de change à terme comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de juste valeur décrits ci-dessus.

Instruments dérivés liés aux opérations de financement

Quand Alstom Holdings en a la possibilité, elle agit en qualité de banque interne pour le compte de ses filiales, au travers d'accords de centralisation de trésorerie ou de conventions de prêts/ dépôts. Les positions inter-compagnies

ainsi générées sont couvertes au travers de swaps de change, dont le coût de la couverture est inclus dans le coût net de change (voir Note 7).

Au 31 mars 2017, la juste valeur des instruments de couverture représente un passif net de € (4) millions et comprend principalement des ventes à terme de dollar américain, de livre sterling, de riyal saoudien et de rand sud africain.

(en millions d'€)

Devise 1/Devise 2 (*)	Instrument dérivés	
	Montant net	Juste valeur
EUR/ZAR	(101)	(2)
EUR/USD	204	1
EUR/GBP	(292)	(3)
EUR/SAR	140	1
Autres		(1)
INSTRUMENTS DÉRIVÉS NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(4)

* Montant positif : la devise 2 est achetée contre la devise 1. Montant négatif : la devise 2 est vendue contre la devise 1

Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change sur les appels d'offres remis en devises étrangères, sur les contrats attribués et sur tous les décaissements futurs libellés en devises étrangères. La principale devise sur laquelle le Groupe a été exposé de façon significative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 est le dollar américain.

Pendant la période d'appel d'offres, en fonction de la probabilité d'obtention du contrat, de son cadre contractuel et des conditions de marché, le Groupe peut être amené dans de rares cas à couvrir une partie des offres en utilisant des options ou des polices d'assurance exportation. Une fois le contrat signé, le Groupe utilise des contrats à terme pour couvrir son exposition durant la réalisation du contrat.

Les contrats à terme doivent être réalisés dans la même devise que les éléments couverts. Généralement, la maturité des instruments correspond à celle des sous-jacents couverts. Toutefois, le Groupe peut décider, en fonction des conditions de marché, de traiter les instruments de couverture de plus courte maturité et de les reporter ultérieurement. Enfin dans de rares cas, le Groupe peut renoncer à se couvrir du fait du coût de couverture ou d'absence de marché efficient.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille de contrats à terme est de 1 an et 6 mois bien que le Groupe ait des dérivés à terme dont la maturité est supérieure à cinq ans, en cohérence avec le caractère à long terme de certains contrats. Le Groupe se couvre sur plus d'une quarantaine de devises, avec de nombreux couples de devises différentes selon quelle entité du Groupe est exposée au risque. La variation des taux de change est compensée par la réévaluation au compte de résultat de la juste valeur des instruments dérivés.

Au 31 mars 2017, la juste valeur des instruments de couverture représente un passif net de € (197) millions. Elle s'analyse comme suit :

(en millions d'€)

Devise 1/Devise 2 (*)	Instrument dérivés	
	Montant net	Juste valeur
EUR/USD	(2 094)	(186)
EUR/BRL	96	26
EUR/INR	(154)	(36)
EUR/PLN	656	32
EUR/ZAR	(186)	(41)
Autres		8
INSTRUMENTS DÉRIVÉS NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(197)

* Montant positif : la devise 2 est achetée contre la devise 1. Montant négatif : la devise 2 est vendue contre la devise 1

La plupart des instruments de couverture sont négociés par Alstom Holdings et enregistrés comme contrats de couverture internes entre Alstom Holdings et la filiale concernée du Groupe. Lorsque la réglementation locale ne le permet pas, les instruments de couverture sont négociés directement avec des banques locales sous la supervision de la centrale de trésorerie du Groupe.

Positions globales d'instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés assurant la couverture du risque de change est inscrite au bilan comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017		Au 31 mars 2016	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments dérivés rattachés à une couverture de juste valeur	297	499	212	307
Instruments dérivés rattachés à une couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Instruments dérivés rattachés à une couverture d'investissement net	-	-	-	-
Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	1	-	1	1
TOTAL	298	499	213	308
<i>Dont instruments dérivés liés aux activités de financement</i>	<i>8</i>	<i>12</i>	<i>22</i>	<i>18</i>
<i>Dont instruments dérivés liés aux activités opérationnelles</i>	<i>290</i>	<i>487</i>	<i>191</i>	<i>290</i>

Depuis la mise en place des dérivés, la volatilité des taux de change au comptant, et dans une moindre mesure, la variation relative des courbes de taux d'intérêt des devises couvertes, entre le 31 mars 2016 et le 31 mars 2017, expliquent le montant de la juste valeur des instruments dérivés (positive ou négative). Pour les instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur provenant des taux de change au comptant sont presque intégralement compensées par la réévaluation des expositions sous-jacentes (qu'il s'agisse d'actifs et passifs comptabilisés au bilan ou d'engagements hors bilan).

La sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation du taux de change des devises de certains instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture n'est pas significative.

Alstom conclut avec des banques partenaires des conventions bilatérales qui, de manière générale, ne prévoient pas une compensation des valeurs de marché des instruments dérivés.

Ces accords nécessitent généralement la compensation des montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces dérivés entrent dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation et sont présentés dans les tableaux suivants :

Au 31 mars 2017	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan	Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Net amount
				Instruments financiers	Cash collateral reçu	
<i>(en millions d'€)</i>						
Instruments dérivés - actifs	298		298	(240)		58
Instruments dérivés - passifs	(499)		(499)	240		(259)

Au 31 mars 2016	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan	Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Net amount
				Instruments financiers	Cash collateral reçu	
<i>(en millions d'€)</i>						
Instruments dérivés - actifs	213		213	(164)		49
Instruments dérivés - passifs	(308)		(308)	164		(144)

28.3 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture. Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé, à l'inefficacité de la couverture près. S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés au compte de résultat.

A l'issue de l'opération conclue avec General Electric, le Groupe conserve des actifs financiers à court terme à taux variable, alors que sa dette est plutôt constituée d'obligations à taux fixe.

Le Groupe ne met pas en œuvre de politique de gestion active de son risque de taux. En revanche, sous la supervision du Comité exécutif, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché.

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Montants inscrits au bilan (en millions d'€)		
Actifs financiers à taux variable	1 618	2 023
Actifs financiers à taux fixe	260	335
Actifs financiers portant des intérêts	1 878	2 358
Dettes financières à taux variable	(153)	(169)
Dettes financières à taux fixe, options et compléments de prix sur acquisitions	(1 886)	(2 335)
Dettes financières portant des intérêts	(2 039)	(2 504)
Position totale à taux variable avant swaps	1 465	1 854
Position totale à taux fixe avant swaps	(1 626)	(2 000)
Position totale avant couverture	(161)	(146)
Position totale à taux variable après swaps	1 465	1 854
Position totale à taux fixe après swaps	(1 626)	(2 000)

L'analyse de sensibilité est réalisée sur la base de la position nette de trésorerie après couverture au 31 mars 2017, en prenant l'hypothèse que cette position reste constante sur une année.

En l'absence d'instrument de couverture de taux, les effets de l'augmentation ou de la diminution des taux d'intérêt sont symétriques : une augmentation des taux d'intérêt de 0,1% améliorerait le résultat financier net de € 1 million alors qu'une diminution de 0,1% le détériorerait pour le même montant.

28.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles (principalement au travers des créances clients) et de par ses activités financières au travers des dépôts, des contrats de couverture de change et des autres instruments financiers contractés auprès des banques et des institutions financières.

Risque lié aux créances commerciales

Le Groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante ou ont accès à un financement dédié pour satisfaire leurs obligations contractuelles (voir aussi Note 19).

Dans des circonstances particulières, le Groupe couvre par des polices d'assurance jusqu'à 85% du risque de contrepartie de certains contrats.

Risque lié aux autres actifs financiers

L'exposition du Groupe au risque de crédit lié aux autres actifs financiers est représentée par le risque d'une défaillance de la contrepartie : l'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments. Les instruments financiers sont négociés avec plus de 30 contreparties différentes et le risque est, donc, très dilué, la plus forte exposition avec une seule contrepartie (notée Baa1) étant limitée à € 25 millions.

Risque lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit provenant des soldes en banque et dans les institutions financières est géré de façon centralisée par le service Trésorerie du Groupe conformément à sa stratégie.

Le Groupe diversifie ses placements pour limiter le risque de contrepartie. En sus des dépôts à court terme placés auprès de contreparties bancaires de premier plan, le Groupe a investi dans des OPCVM qualifiés de « monétaires » ou « monétaires court terme » selon la classification de l'Autorité des Marchés Financiers. Les placements réalisés sont revus régulièrement conformément aux procédures du Groupe, sous l'angle de la stricte conformité aux critères d'éligibilité édictés par IAS 7 et des recommandations de l'AMF.

La société-mère du Groupe a accès aux liquidités des filiales détenues à 100 % par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accords de prêt entre les sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès. De plus, bien que la société-mère ait le pouvoir de contrôler les décisions des filiales au capital desquelles elle est majoritaire, ses filiales sont des entités juridiques distinctes et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à la société-mère peuvent faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles et peuvent être conditionnés à la réalisation de bénéfices ou être sujets à d'autres restrictions. Parmi ces limitations, peuvent être mentionnées les réglementations locales relatives à l'assistance financière et les lois sur les bénéfices des sociétés.

La politique du Groupe consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société-mère dans la mesure du possible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions juridiques au niveau des filiales s'élevaient respectivement à € 128 millions et € 191 millions, pour les activités poursuivies, au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016.

28.5 Gestion du risque de liquidité

Critères financiers

En complément de sa trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, qui s'élèvent à € 1 563 millions au 31 mars 2017, le Groupe peut disposer d'une facilité de crédit renouvelable pour un montant de € 400 millions jusqu'en juin 2022, non utilisée au 31 mars 2017.

Cette facilité est soumise aux critères financiers suivants, basés sur des données consolidées :

Critères financiers	Ratio maximal d'endettement net total
	(a)
	2,5

(a) Rapport de l'endettement net (c'est-à-dire le total des emprunts moins les valeurs mobilières de placement et la trésorerie ou les équivalents de trésorerie) sur l'EBITDA.

Les indicateurs clés du Groupe utilisés pour calculer les critères financiers sont détaillés ci-dessous:

<i>(en millions d'€)</i>	Pour l'exercice clos au 31 mars 2017	Pour l'exercice clos au 31 mars 2016
EBITDA	515	358
Total endettement net (hors dette de location financement)	203	216
RATIO D'ENDETTEMENT NET TOTAL	0,4	0,6

L'indicateur non Gaap EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant les amortissements et dépréciations et avant plus ou moins value de cessions.

L'indicateur « Résultat d'exploitation » et l'indicateur non Gaap « EBITDA » se réconcilient de la manière suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Résultat d'exploitation	358	(226)
Amortissements et dépréciations	155	622
Plus ou moins value de cession de titres	2	(38)
EBITDA	515	358

Flux futurs de trésorerie

L'objectif du Groupe est de maintenir un niveau élevé de liquidités, en adéquation avec la variation du besoin en fonds de roulement nécessaire à son activité opérationnelle. Un outil de planification des flux de trésorerie courants est utilisé pour répondre aux besoins du Groupe en matière de liquidités.

Les données prévisionnelles représentatives de futurs actifs ou passifs ne sont pas indiquées. Les montants libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Les versements d'intérêts à taux variable sont calculés en utilisant les derniers taux d'intérêt disponibles à la date de clôture. Les actifs et passifs pouvant faire l'objet de règlement à tout moment sont toujours affectés à l'échéance la plus proche.

Les tableaux suivants présentent le montant des paiements en principal et intérêts de tous les instruments financiers détenus au 31 mars 2017 et 31 mars 2016.

Instruments financiers détenus au 31 mars 2017

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2017

Flux des exercices clos le 31 Mars <i>(en millions d'€)</i>	2018		2019		2020-2022		2023 et au-delà		
	Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		
	comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs non courants	260	17	26	15	17	38	57	31	160
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	8	-	8	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 563	-	1 563	-	-	-	-	-	-
Actifs	1 831	17	1 597	15	17	38	57	31	160
Emprunts non courants	(1 362)	(49)	-	(49)	(468)	(36)	(894)	-	-
Dettes sur contrats de location-financement	(233)	-	-	(16)	(18)	(40)	(63)	(32)	(152)
Emprunts courants	(416)	(21)	(416)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement	(28)	(17)	(28)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(2 039)	(87)	(444)	(65)	(486)	(76)	(957)	(32)	(152)
TRÉSORERIE/(DETTE) NETTE	(208)	(70)	1 153	(50)	(469)	(38)	(900)	(1)	8

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés opérationnels au 31 mars 2017

Flux des exercices clos le 31 Mars <i>(en millions d'€)</i>	2018		2019		2020-2022		2023 et au-delà		
	Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		
	comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités	290	-	148	-	83	-	49	-	10
Actifs	290	-	148	-	83	-	49	-	10
Autres passifs courants	(487)	-	(218)	-	(159)	-	(95)	-	(15)
Passifs	(487)	-	(218)	-	(159)	-	(95)	-	(15)
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(197)	-	(70)	-	(76)	-	(46)	-	(5)

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2017

Flux des exercices clos le 31 Mars <i>(en millions d'€)</i>	2018		2019		2020-2022		2023 et au-delà		
	Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		
	comptable	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres titres de participation	55	-	-	-	-	-	17	-	38
Autres actifs non courants	56	-	-	-	-	-	-	-	56
Clients et comptes rattachés	1 693	-	1 693	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités	630	-	630	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 434	-	2 323	-	-	-	17	-	94
Fournisseurs et comptes rattachés	(1 029)	-	(1 029)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	(621)	-	(621)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(1 650)	-	(1 650)	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	784	-	673	-	-	-	17	-	94

Instruments financiers détenus au 31 mars 2016

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2016

Flux des exercices clos le 31 mars <i>(en millions d'€)</i>	2017		2018		2019-2021		2022 et au-delà		
	Valeur comptable		Valeur comptable		Valeur comptable		Valeur comptable		
	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	
Autres actifs non courants	318	21	38	9	21	-	243	-	16
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	22	-	22	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 961	1	1 961	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 301	22	2 021	9	21	-	243	-	16
Emprunts non courants	(1 538)	(58)	-	(57)	(272)	(107)	(1 266)	-	-
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(280)	-	-	(10)	(11)	(2)	(222)	(1)	(47)
Emprunts courants	(639)	-	(639)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(47)	(22)	(47)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(2 504)	(80)	(686)	(67)	(283)	(109)	(1 488)	(1)	(47)
TRÉSORERIE/(DETTE) NETTE	(203)	(58)	1 335	(58)	(262)	(109)	(1 245)	(1)	(31)

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés au 31 mars 2016

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2017		2018		2019-2021		2022 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	191	-	75	-	57	-	54	-	5
Actifs	191	-	75	-	57	-	54	-	5
Autres passifs courants	(290)	-	(114)	-	(96)	-	(67)	-	(13)
Passifs	(290)	-	(114)	-	(96)	-	(67)	-	(13)
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(99)	-	(39)	-	(39)	-	(13)	-	(8)

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2016

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2017		2018		2019-2021		2022 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres titres de participation	38	-	-	-	-	-	-	-	38
Autres actifs non courants	82	-	28	-	1	-	6	-	47
Clients et comptes rattachés	1 613	-	1 613	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités opérationnelles	461	-	461	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 194	-	2 102	-	1	-	6	-	85
Fournisseurs et comptes rattachés	(1 133)	-	(1 133)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	(684)	-	(684)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(1 817)	-	(1 817)	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	377	-	285	-	1	-	6	-	85

28.6 Gestion du risque sur les matières premières

L'essentiel des matières premières achetées par le Groupe a déjà été transformé par incorporation dans des composants usinés. Le Groupe inclut généralement dans les contrats clients une clause d'ajustement de prix, de telle sorte que le Groupe ne connaisse qu'une exposition limitée à la variation des prix des matières premières. Occasionnellement, le Groupe est amené à couvrir son exposition par des instruments dérivés (cuivre, aluminium) dont les notionnels et valeurs de marché demeurent non significatifs au 31 mars 2017.

I. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME, ET REMUNERATIONS FONDEES SUR DES ACTIONS

NOTE 29. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

En complément des régimes obligatoires de sécurité sociale, le Groupe offre à ses salariés différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi tels que retraites, indemnités de départ en retraite et couverture médicale, ainsi que divers autres avantages à long terme tels que médailles du travail et plans de rémunération différée. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chaque filiale.

Les plans de couverture médicale du Groupe prévoient généralement une participation des salariés qui fait l'objet de réajustements annuels.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

En situation de régime à prestations définies d'un employeur unique, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements et le coût des services actuels et passés correspondants. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat et leur espérance de vie estimée.

La plupart des plans à prestations définies est financé par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. D'autres régimes de retraite complémentaire accordés par le Groupe à certains employés donnent lieu à des paiements directs par l'employeur à leur date d'échéance. La majeure partie des régimes de couverture médicale postérieurs à l'emploi n'est pas préfinancée.

Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation des engagements de retraite et des actifs de chaque régime. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués. Le Groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels ainsi que l'incidence de tout plafonnement d'actif.

Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat d'exploitation. Le produit/ (coût) des services passés ainsi que les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres produits et charges. Les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies ainsi que les coûts d'administration sont inclus dans les produits (charges) financiers.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

En situation de régime à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération des employés. Ces cotisations sont enregistrées en charges opérationnelles.

Autres avantages à long terme

La méthode comptable utilisée pour reconnaître les obligations encourues au titre des autres avantages à long terme est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à la différence près que les gains ou pertes actuariels sont reconnus immédiatement pour leur totalité en « Autres produits et charges » dans le compte de résultat.

Les régimes à prestations définies s'élèvent à € 995 millions au 31 mars 2017 (voir Note 29.2) et s'analysent comme suit :

- des plans de retraite à hauteur de € 804 millions ;
- d'autres avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de € 153 millions, comprenant des plans d'indemnités de fin de carrière en France et en Italie ;
- des régimes d'avantages à long terme à hauteur de € 38 millions, qui correspondent principalement aux médailles du travail en France et en Allemagne.

Les provisions nettes pour engagements de retraite et avantages assimilés s'élèvent à € 526 millions au 31 mars 2017 contre € 486 millions au 31 mars 2016.

29.1 Description des régimes de retraite

Les avantages postérieurs à l'emploi sont octroyés aux salariés à travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de ses cotisations. Les cotisations versées sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice.

Les engagements de retraites et avantages assimilés se situent principalement au Royaume-Uni, en Allemagne, et en France. Les caractéristiques spécifiques des plans de retraite (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables à chaque pays d'implantation du Groupe.

Au Royaume-Uni, trois plans de retraite à prestations définies couvrent différentes populations. Chacun de ces plans, sections du vaste plan de pension « *UK Railways* », assure le versement d'une rente de retraite indexée. Deux de ces plans sont historiques et ont été fermés aux nouveaux entrants à compter du 1er juillet 2013. Le troisième plan a été fermé aux nouveaux entrants à compter du 1^{er} avril 2016. Les nouveaux entrants ont accès à un régime de retraite collectif à cotisations définies (*Group Personal Pension* ou « *GPP* »), à un plan d'assurance vie et à une couverture en cas d'invalidité.

En Allemagne, les différents régimes couvrent les retraites et les risques de décès et d'invalidité. Dans le passé, les droits à la retraite accumulés étaient liquidés en rente. Afin de réduire les risques liés aux régimes à prestations définies, ces plans ont été profondément modifiés pour l'acquisition des droits futurs en 2010. Ces plans sont toujours comptabilisés comme des régimes à prestations définies sous IAS19R, mais présentent des risques bien moindres pour le Groupe. Les cotisations des salariés sont versées sur des plans de retraite à cotisations définies.

En France, les régimes à prestations définies sont principalement des indemnités de fin de carrière prévus conformément aux accords de convention collective ou aux accords de Groupe.

Dans certains pays, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs sont évalués de manière indépendante.

La valeur de marché des fonds vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, pour la détermination du déficit provisionné, ou des excédents des actifs de couverture reconnus à l'actif sous réserve de conditions particulières.

Dans les tableaux ci-après, la zone "Autres" représente principalement les Etats-Unis, la Suède et la Suisse.

29.2 Evolution de la dette actuarielle

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars			
	2017	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Dette actuarielle en début d'exercice	(938)	(400)	(448)	(90)
Coût des services rendus	(34)	(10)	(16)	(8)
Cotisations des employés	(4)	(3)	-	(1)
Intérêts sur la dette actuarielle	(23)	(13)	(7)	(3)
Modifications de régime	11	-	(1)	12
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-
Réductions	4	-	3	1
Liquidations	-	-	-	-
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	9	4	6	(1)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses démographiques	1	-	(1)	2
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses financières	(87)	(73)	(9)	(5)
Prestations versées	47	12	25	10
Ecart de change et autres	19	30	(1)	(10)
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	(995)	(453)	(449)	(93)
<i>dont :</i>				
<i>Plans financés</i>	<i>(783)</i>	<i>(453)</i>	<i>(269)</i>	<i>(61)</i>
<i>Plans non financés</i>	<i>(212)</i>	<i>-</i>	<i>(180)</i>	<i>(32)</i>

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars			
	2016	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Dette actuarielle en début d'exercice	(952)	(388)	(431)	(133)
Coût des services rendus	(29)	(9)	(16)	(4)
Cotisations des employés	(4)	(3)	-	(1)
Intérêts sur la dette actuarielle	(24)	(15)	(6)	(3)
Modifications de régime	(1)	-	2	(3)
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-
Réductions	-	-	-	-
Liquidations	11	-	11	-
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	(12)	1	(7)	(6)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses	(20)	(4)	(14)	(2)
Prestations versées	65	2	24	39
Ecart de change et autres	28	16	(11)	23
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	(938)	(400)	(448)	(90)
<i>dont :</i>				
<i>Plans financés</i>	<i>(728)</i>	<i>(400)</i>	<i>(274)</i>	<i>(54)</i>
<i>Plans non financés</i>	<i>(210)</i>	<i>-</i>	<i>(174)</i>	<i>(36)</i>

29.3 Evolution des actifs de couverture

Comme précisé dans la Note 29.1, dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de pension ont été progressivement constitués par le versement de cotisations par l'employeur et les salariés, principalement au Royaume-Uni, en Suisse, aux Etats-Unis et en Allemagne.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars			
	2017	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	452	340	68	44
Produit d'intérêts	12	10	1	1
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	33	30	3	-
Cotisations versées par le Groupe	13	6	-	7
Cotisations des employés	4	3	-	1
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-
Liquidations	-	-	-	-
Prestations versées	(20)	(12)	-	(8)
Ecart de change et autres	(25)	(26)	-	1
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE	469	351	72	46

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 Mars			
	2016	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	500	355	72	73
Produit d'intérêts	15	13	1	1
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	(10)	(12)	(4)	6
Cotisations versées par le Groupe	17	6	7	4
Cotisations des employés	4	3	-	1
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-
Liquidations	(9)	-	(9)	-
Prestations versées	(30)	(2)	-	(28)
Ecart de change	(35)	(23)	1	(13)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	452	340	68	44

29.4 Rapprochement de la couverture financière avec les actifs et passifs reconnus au bilan

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars	
	2017	2016
Dette actuarielle	(995)	(938)
Juste valeur des actifs de couverture	469	452
Couverture financière	(526)	(486)
Incidence du plafonnement des actifs	-	-
PROVISION NETTE	(526)	(486)
<i>dont :</i>		
<i>Provisions pour engagements de retraite et assimilés</i>	(526)	(487)
<i>Excédents des actifs de couverture</i>	-	1

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2017 proviennent principalement de la France, du Royaume-Uni, de la Suède, du Brésil et des Etats-Unis d'Amérique.

29.5 Allocation des actifs de couverture

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars				
	2017	%	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Actions	277	59,1%	71%	33%	5%
Obligations	149	31,8%	29%	62%	7%
Contrats d'assurance	37	7,9%	-	3%	77%
Autres	6	1,3%	-	2%	11%
TOTAL	469	100%	100%	100%	100%

(en millions d'€)	Au 31 mars				
	2016	%	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Actions	237	52,4%	64%	28%	4%
Obligations	159	35,2%	32%	67%	7%
Propriétés	11	2,4%	3%	-	0%
Autres	45	10,0%	1%	5%	89%
TOTAL	452	100%	100%	100%	100%

Il existe un marché actif pour l'ensemble des actifs de couverture à l'exception des actifs immobiliers. Les actifs de chaque fonds sont gérés par un comité d'investissement dédié, conformément aux dispositions statutaires et réglementations locales. Le Groupe est représenté dans ces comités, et y promeut des stratégies d'investissements simples et diversifiés. L'objectif est de limiter les risques d'investissement à ceux nécessaires à la couverture des engagements (gestion actif-passif). Il en résulte une allocation stratégique qui privilégie les actifs liquides, et notamment les obligations longues. Au 31 mars 2017, les fonds ne détiennent pas de titres émis par le Groupe.

29.6 Hypothèses (taux moyens pondérés)

Une évaluation actuarielle des engagements a été réalisée pour les clôtures au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016.

Ces évaluations prennent en compte :

- des hypothèses de taux de rotation de personnel, de mortalité et d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite variant entre 60 et 65 ans selon les pays et législations applicables ;
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par pays et par plan.

(en %)	Au 31 mars			
	2017	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Taux d'actualisation	2,05	2,50	1,50	2,48
Taux d'augmentation des salaires	3,22	3,65	2,71	2,75

(en %)	Au 31 mars			
	2016	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Taux d'actualisation	2,57	3,45	1,65	3,30
Taux d'augmentation des salaires	3,08	3,60	2,73	2,55

Au 31 mars 2017, les durations moyennes des engagements sont les suivantes :

(en années)	Au 31 mars			
	2017	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Duration moyenne pondérée	15	18	13	10

Taux d'actualisation

Conformément aux exigences de la norme IAS 19R, les taux d'actualisation sont déterminés chaque année par référence aux taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dans les zones monétaires adéquates. Dans certains pays, en l'absence de marché actif pour de telles obligations, les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux des emprunts d'Etat. Les informations requises sont fournies par les actuaires externes du Groupe et divers indices et cotations de marché.

Taux d'augmentation des salaires

Les taux d'augmentation des salaires sont déterminés localement, puis revus au niveau du Groupe.

Hypothèses relatives aux plans de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi

Le taux d'augmentation des coûts médicaux prévu est de 8,59% au 31 mars 2017 puis diminue jusqu'à atteindre un taux ultime de 4,49% à partir de 2023.

Analyse de sensibilité

Une hausse ou une baisse de 25 points de base des principales hypothèses auraient les impacts suivants sur les engagements de retraite et avantages assimilés :

	Au 31 mars 2017
<i>(en millions d'€)</i>	
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base du taux d'actualisation	(36) / +39
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base du taux d'augmentation des salaires	+11 / (9)

29.7 Analyse de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés

Au 31 mars 2017, la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés, pour l'ensemble du Groupe, s'analyse comme suit:

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2017	Royaume-Uni	Zone euro	Autres	Exercice clos le 31 mars 2016*
Coût des services rendus	(34)	(10)	(16)	(8)	(29)
Régimes à cotisations définies	(67)	(4)	(45)	(18)	(93)
Gains/(pertes) actuariels des autres avantages à long terme	-	-	-	-	(3)
Gains/(pertes) sur services passés	11	-	(1)	12	(1)
Réductions/liquidations de régimes	4	-	3	1	1
Impact sur le résultat d'exploitation	(86)	(14)	(59)	(13)	(125)
Produits financiers (charges financières)	(12)	(3)	(6)	(3)	(9)
Impact net des activités non poursuivies	(5)	-	-	(5)	(194)
TOTAL DE LA CHARGE SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS	(103)	(17)	(65)	(21)	(328)

(*) dont € 17 millions au Royaume Uni et € 93 millions dans la zone Euro pour les activités poursuivies au 31 mars 2016.

29.8 Cotisations et prestations payées par l'employeur

Conformément aux législations et pratiques locales, le Groupe verse des cotisations aux plans financés, ainsi que des prestations aux bénéficiaires des plans non financés.

Le montant total des cotisations et prestations versées au titre des régimes à prestations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élève à € 27 millions, ce qui couvre à la fois les cotisations liées aux services rendus au cours de l'exercice et les cotisations exceptionnelles en cas de sous-financement.

Les montants estimés de cotisations et prestations qui seront versées au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

- € 25 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 ;
- € 23 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- € 25 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Le montant total des versements effectués dans le cadre des plans à cotisations définies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élève à € 67 millions.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe estime que les paiements devraient rester stables au cours des prochaines années, à périmètre et taux de change constants.

NOTE 30. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions, acquittés soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie.

[Paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres](#)

Les paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché) selon le modèle binomial d'évaluation des options ou selon le modèle de Black-Scholes pour les plans émis à compter de 2009, ou encore selon le modèle Monte Carlo pour les plans émis à compter de 2016. La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

A la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, sur la base des conditions d'acquisition non liées au marché, ses estimations du nombre d'options qui seront finalement acquises. L'impact de cette ré-estimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

[Paiements fondés sur des actions, acquittés en trésorerie](#)

Les paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie donnent lieu à la constatation d'un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus évaluée à sa juste valeur. La juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et aux dates de dénouement, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote accordée et du nombre d'actions qui seront acquises.

30.1 Options de souscription d'actions et actions de performance

[Caractéristiques principales](#)

	Plans décidés par l'assemblée générale du 9 juillet 2004	Plans décidés par l'assemblée générale du 26 juin 2007				Plans décidés par l'assemblée générale du 22 juin 2010	
	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°10	Plan n°12	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°13
	Options de souscription d'actions	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Options de souscription d'actions	Actions de performance
Date d'octroi	28/09/2006	25/09/2007	25/09/2007	21/09/2009	21/09/2009	13/12/2010	13/12/2010
Période d'exercice	28/09/2009 27/09/2016	25/09/2010 24/09/2017	n/a	21/09/2012 20/09/2017	n/a	13/12/2013 12/12/2018	n/a
Nombre de bénéficiaires	1 053	1 196	1 289	436	1 360	528	1 716
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions de performance attribuables (1)	3 870 345	1 950 639	252 000	1 001 612	522 220	1 419 767	740 860
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions de performance attribuées depuis l'origine	605 711	1 150	220 320	-	182 432	-	506 330
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance annulées depuis l'origine	3 264 634	344 237	31 680	653 449	339 788	467 740	234 530
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance restant à lever au 31 mars 2017	-	1 605 252	-	348 163	-	952 027	-
y.c. options / actions de performance attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	100 189	62 643	-	21 568	-	85 391	-
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	32,48	58,73	n/a	43,48	n/a	28,83	n/a
Juste valeur des options / actions de performance à la date d'octroi (en €)	12,90	29,24	129,20	11,26	48,11	7,59	31,35

	Plans décidés par l'assemblée générale du 22 juin 2010						Plans décidés par l'assemblée générale du 18 décembre 2015		
	Plan n°14	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°16	PSP 2016	We are Alstom	PSP 2017
	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance
Date d'octroi	04/10/2011	04/10/2011	10/12/2012	10/12/2012	01/10/2013	01/10/2013	17/03/2016	23/09/2016	17/03/2017
Période d'exercice	04/10/2014 03/10/2019	n/a	10/12/2015 09/12/2020	n/a	03/10/2016 30/09/2021	n/a	n/a	n/a	n/a
Nombre de bénéficiaires	514	1 832	538	1 763	292	1 814	737	27 480	755
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions de performance attribuables (1)	1 573 723	804 040	1 508 777	883 140	771 997	1 130 791	957 975	824 400	1 022 400
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions de performance attribuées depuis l'origine	246 790	478 149	134 894	391 458	107 480	2 147	1 050	30	-
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance annulées depuis l'origine	637 317	325 891	805 502	491 682	70 555	104 186	53 775	-	-
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance restant à lever au 31 mars 2017	689 616	-	568 381	-	593 962	1 024 458	903 150	824 370	1 022 400
y.c. options / actions de performance attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	56 957	-	48 111	-	70 688	52 545	168 000	-	187 500
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	22,96	n/a	24,10	n/a	23,44	n/a	n/a	n/a	n/a
Juste valeur des options / actions de performance à la date d'octroi (en €)	3,14	19,77	5,80	26,70	3,84	22,62	17,12	23,39	19,72

- (1) Le nombre d'options et d'actions de performance et le prix d'exercice des options ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impactées le nombre d'actions après les dates d'octroi.
- (2) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) et ajustés quand nécessaire suite à l'opération de rachat d'actions.

Au 31 mars 2017, toutes les conditions d'exercice des options attribuées par les plans 9, 10, 12, 13, 14, 15 et 16 ont été réalisées. Pour le plan 9 et 10, la fin de la période d'exercice de ces options se situe sept ans après la fin de la

période d'acquisition de chaque plan. Pour les plans 12, 13, 14, 15 et 16, cette fin de période se situe cinq ans après la fin de la période d'acquisition.

Les plans de motivation et de fidélisation sur le long terme, mis en place depuis 2007, combinaient l'allocation d'options de souscription et l'attribution d'actions de performance. Depuis 2016, seules des actions de performance sont attribuées.

L'attribution de ces droits est subordonnée aux conditions de performance décrites ci-après.

Plan LTI 15 en date du 10 décembre 2012

Le nombre total d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer était fonction du niveau de la marge opérationnelle et du cash-flow libre du Groupe pour les exercices clos le 31 mars 2013, le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015.

Compte tenu des conditions de performance atteintes pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014, 30 % des options et des actions de performance ont été attribuées.

De plus, dans le contexte de la vente des activités Energie, le Conseil d'Administration a considéré que, sous réserve de la finalisation de l'opération de cession, les conditions de performance seraient réputées atteintes au 31 mars 2015.

En conséquence, les 20% restants ont été réputés réalisés au 31 mars 2015. Ainsi, 50% des options étaient exerçables et 50% des actions de performance ont été attribuées. 50% des options et des actions de performance ont été annulées.

Plan LTI 16 en date du 1^{er} octobre 2013

Dans le contexte de la vente des activités Energie, les conditions de performance sont réputées atteintes au 31 mars 2015 et 2016, conformément à la proposition du Conseil d'Administration. En conséquence, toutes les options sont exerçables au titre de ce plan et 100% des actions de performance seront attribuées.

De plus, pour les deux plans 15 et 16, la condition de présence n'est pas applicable aux bénéficiaires ayant quitté le Groupe dans le cadre de la Transaction, sous réserve qu'ils étaient toujours salariés du Groupe Alstom à la date de finalisation de la transaction. Cela a conduit à une accélération de la charge des options et des actions de performance dans le compte de résultat des activités non poursuivies.

PSP 2016 en date du 17 mars 2016

Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Administration du 17 mars 2016. 957 975 droits à recevoir des actions de performances ont été attribués à 737 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de deux conditions internes basées sur la marge sur résultat d'exploitation ajusté (« *Adjusted EBIT Margin* ») et le Cash-Flow Libre du Groupe, pour les exercices clos les 31 mars 2017, 2018, 2019, ainsi que sur une condition externe basée sur la performance de l'action de la société. La livraison finale aura lieu cinq jours après la publication des résultats du 31 mars 2019.

Plan d'attribution gratuite d'actions en 2016 « We are Alstom »

Le 23 septembre 2016, le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites dans le monde entier, dénommé « We are Alstom ». Les 30 actions distribuées concernent tous les employés au sein d'Alstom au 30 juin 2016, à condition qu'ils soient encore employés du Groupe Alstom à la fin de la période de 2 ans d'acquisition des droits. L'attribution gratuite représente un nombre maximum de 824 400 actions nouvelles de € 7 de valeur nominale chacune à émettre au profit d'un nombre maximum de 27 480 bénéficiaires.

Il a également été décidé que, dans les pays où pour des raisons fiscales et/ou légales, l'octroi d'actions gratuites

serait difficile voire impossible, l'équivalent en espèces de ces trente actions serait versé à terme aux salariés.

PSP 2017 en date du 17 mars 2017

Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Administration du 17 mars 2017. 1 022 400 droits à recevoir des actions de performances ont été attribué à 755 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de deux conditions internes basées sur la marge sur résultat d'exploitation ajusté (« *Adjusted EBIT Margin* ») et le Cash-Flow Libre du Groupe, pour les exercices clos les 31 mars 2018, 2019, 2020, ainsi que sur une condition externe basée sur la performance de l'action de la société. La livraison finale aura lieu cinq jours après la publication des résultats du 31 mars 2020.

En application de ces conditions, le nombre d'actions de performance sera déterminé comme suit :

	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Pondération des indicateurs clés	20%	25%	55%
Cash-Flow Libre (FCF)	10%	10%	10%
Condition	Attribution progressive, de 0 à la totalité des actions de performances allouées sur la base d'un FCF jusqu'à +€ 200 million (par an)		
Marge sur résultat d'exploitation ajusté (aEBIT)	10%	15%	15%
Condition	Attribution progressive, de 0 à la totalité des actions de performances allouées sur la base d'une marge sur aEBIT jusqu'à 7% (par an)		
Taux de Rentabilité de l'Action (TSR)	0%	0%	30%
Condition	Attribution progressive, de 0 à la totalité des actions de performances allouées (100%) sur la base d'un TSR d'Alstom jusqu'à 5 points au-dessus du TSR de l'indice		

Evolution

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en €)	Nombre d'actions de performance
En-cours au 31 mars 2015	7 513 788	39,06	1 560 141
Attribuées (*)	1 572 120	0,00	1 189 666
Exercées (*)	(519 494)	16,07	(427 740)
Annulées (*)	(727 859)	10,41	(113 230)
En-cours au 31 mars 2016	7 838 555	35,44	2 208 837
Attribuées (**)	-	0,00	1 846 800
Exercées	(387 226)	23,41	(215 144)
Annulées	(2 693 928)	32,82	(66 115)
EN-COURS AU 31 MARS 2017	4 757 401	37,90	3 774 378
<i>dont exerçables</i>	<i>4 757 401</i>		<i>N/A</i>

(*) incluant les ajustements du rachat d'actions sur les plans d'options 9, 10, 12, 13, 14, 15 et 16, les actions de performance 15 (bénéficiaires internationaux) et 16, ainsi que 957 975 attribuées au travers du PSP 2016. Le prix moyen pondéré d'exercice est également impacté par le rachat d'actions.

(**) Incluant 824 400 actions gratuites attribuées au travers du plan « We are Alstom » ainsi que 1 022 400 actions gratuites attribuées au travers du PSP 2017.

	Plan n°12	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°14
	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Options de souscription d'actions	Actions de performance
Date d'octroi	21/09/2009	21/09/2009	13/12/2010	13/12/2010	04/10/2011	04/10/2011
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	3,5	2.5 ou 4.0	3,5	2.5 ou 4.0	4,0	2.5 ou 4.0
Fin de la période d'acquisition des droits	20/09/2012	31/05/2012 ou 20/09/2013	12/12/2013	31/05/2013 ou 12/12/2014	03/10/2014	31/05/2014 ou 03/10/2015
Prix d'exercice ajusté (*) (en €)	43,48	n/a	28,83	n/a	22,96	n/a
Cours de l'action à la date d'octroi (en €)	50,35	50,35	35,40	35,40	23,82	23,82
Volatilité	30%	n/a	31%	n/a	31%	n/a
Taux d'intérêt sans risque	2,0%	2,3%	1,8%	2,0%	1,5%	1,5%
Dividendes par action (en %)	1,3%	1,3%	3,1%	3,1%	5,0%	5,0%

(*) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) et ajustés quand nécessaire suite à l'opération de rachat d'actions.

	Plan n°15	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°16	PSP 16	We are Alstom	PSP 17
	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance
Date d'octroi	10/12/2012	10/12/2012	01/10/2013	01/10/2013	17/03/2016	23/09/2016	17/03/2017
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	4,0	2.5 ou 4.0	3,0	4,0	3,2	2,0	3,2
Fin de la période d'acquisition des droits	09/12/2015	31/05/2015 ou 09/12/2016	30/09/2016	30/09/2017	17/03/2019	23/09/2018	17/05/2020
Prix d'exercice ajusté (*) (en €)	24,10	n/a	23,44	n/a	n/a	n/a	n/a
Cours de l'action à la date d'octroi (en €)	29,77	29,77	26,33	26,33	21,84	24,00	26,56
Volatilité	30%	n/a	28%	n/a	23%	n/a	22%
Taux d'intérêt sans risque	0,5%	0,5%	0,9%	0,9%	(0,3)%	(0,6)%	(0,1)%
Dividendes par action (en %)	3,4%	3,4%	3,8%	3,8%	3,8%	1,3%	1,5%

(*) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'Administration (sans décote, ni surcote) et ajustés quand nécessaire suite à l'opération de rachat d'actions.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle de Black & Scholes pour les plans 12, 13, 14, 15 et 16, ainsi qu'un modèle Monte Carlo pour le PSP 2016 et PSP 2017 pour lequel est anticipé un exercice des options réparti linéairement sur la période d'exercice.

La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi pour les plans 11 à 16 et celle d'Alstom pour les plans à compter du PSP 2016.

Le Groupe a comptabilisé une charge de € 10 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (à comparer aux € 8 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2016, dont € 6 millions au titre des activités non poursuivies).

30.2 Droits à plus-value (Stock Appreciation Rights "SARs")

Caractéristiques principales

	SARs n°8	Notional SARs (1)	SARs n°9	SARs n°10
Date d'octroi	18/11/2005	16/12/2005	28/09/2006	25/09/2007
Date d'acquisition des droits	27/09/2008	27/09/2008	28/09/2009	25/09/2010
Date d'expiration	18/11/2015	26/09/2015	28/09/2016	24/09/2017
Nombre de bénéficiaires	4	-	3	8
Nombre initial ajusté des droits à plus-value accordés (2)	6 000	-	8 750	4 800
Nombre de droits à plus-value exercés depuis l'origine	(5 000)	-	(1 250)	-
Nombre des droits à plus-values annulés depuis l'origine	(1 000)	-	(7 500)	(1 900)
Nombre de droits à plus-value restant à lever au 31 mars 2017	-	-	-	2 900
Prix d'exercice ajusté (3) (en €)	22,45	17,88	36,05	73,42

- (1) Les droits à plus-value du plan notionnel sont plafonnés à € 22,45 et ont été octroyés au cours de € 17,88.
- (2) Les droits à plus-value ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impacté le nombre d'actions après les dates d'attribution
- (3) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'Administration (sans décote, ni surcote).

Variations

	Nombre de SARs	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en €)
En-cours au 31 mars 2015	19 550	41,05
Attribués	-	-
Exercés	(6 250)	31,65
Annulés	(2 000)	47,94
En-cours au 31 mars 2016	11 300	48,62
Attribués	-	-
Exercés	-	-
Annulés	(8 400)	40,05
EN-COURS AU 31 MARS 2017	2 900	73,42
<i>dont exerçables</i>	<i>2 900</i>	

Valorisation

	SARs n°8	Notional SARs (1)	SARs n°9	SARs n°10
Date d'octroi	18/11/2005	16/12/2005	28/09/2006	25/09/2007
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	4	4	4	4
Fin de la période d'acquisition des droits	27/09/2008	27/09/2008	28/09/2009	24/09/2010
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	22,45	17,88	36,05	73,42
Cours de l'action au 31 mars 2017 (en €)	28,02	28,02	28,02	28,02
Cours de l'action au 31 mars 2016 (en €)	22,47	22,47	22,47	22,47
Volatilité	17,92%	17,92%	17,92%	17,92%
Taux d'intérêt sans risque	0,23%	0,23%	0,23%	0,23%
Dividendes par action (en %)	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%

- (1) Les droits à plus-value du plan notionnel sont plafonnés à € 22,45 et ont été octroyés au cours de € 17,88.
- (2) Le nombre de SARs et leurs prix d'exercice ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impacté le nombre d'actions après les dates d'octroi.

Les droits à plus-value sont valorisés, à la date d'attribution, en utilisant un modèle de Black & Scholes en prenant en compte les termes et modalités de ces instruments à cette date. Jusqu'au paiement des droits à plus-value, la dette est revalorisée à chaque clôture. Les changements de juste valeur de cette dette sont comptabilisés au compte de résultat.

NOTE 31. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Dans les tableaux ci-dessous, les effectifs des opérations conjointes sont intégralement pris en compte, les effectifs des coentreprises et des entreprises associées ne sont pas pris en compte.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Frais de personnel	1 723	1 320
Charges sociales	433	389
Charges liées aux engagements de retraites et avantages assimilés (voir Note 29)	103	134
Coûts liés aux paiements fondés sur des actions (voir Note 30)	10	2
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	2 269	1 845

	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice		
Ingénieurs et cadres	16 486	14 426
Autres employés	16 293	16 544
EFFECTIFS TOTAUX	32 779	30 970

	Exercice clos le	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Effectifs moyens des sociétés consolidées durant l'exercice		
Ingénieurs et cadres	15 456	13 498
Autres employés	16 419	16 041
EFFECTIFS TOTAUX	31 875	29 539

J. PASSIFS EVENTUELS ET CONTENTIEUX

Engagements découlant de l'exécution d'opérations contrôlées par le Groupe

Dans le cadre habituel de son activité, le Groupe est engagé par des obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients (parmi lesquelles l'obligation de bonne exécution et l'obligation de garantie). Le Groupe peut être également amené à prendre des engagements dans des contrats de location, ainsi que pour satisfaire à des dispositions d'ordre fiscal et douanier et à des réglementations liées à l'environnement, la santé et la sécurité. Ces obligations peuvent être couvertes ou non par des garanties émises par des banques ou des compagnies d'assurance.

Le Groupe étant en mesure de contrôler l'exécution de ces obligations, un passif n'est déclaré qu'une fois survenu le fait générateur de l'obligation (tel qu'un litige ou un achèvement tardif de contrat), rendant possible ou probable une sortie de ressources. Ce passif est déclaré comme un passif éventuel lorsqu'il est seulement considéré comme possible mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable.

Lorsque ce passif est probable et peut être mesuré de manière fiable, les états financiers sont affectés comme suit :

- si le passif supplémentaire est lié directement à l'exécution d'un contrat client en cours, la marge brute du contrat à terminaison est ré-estimée ; la marge cumulée reconnue à l'avancement du contrat et, éventuellement, la perte à terminaison sont ajustées en conséquence,
- si le passif supplémentaire n'est pas directement lié à un contrat en cours, un passif est immédiatement constaté au bilan.

Les engagements contractuels des sous-traitants envers le Groupe sont de nature identique à celles du Groupe envers ses clients. Ils peuvent être couverts par des garanties du même type que celles fournies par le Groupe à ses clients.

Aucun actif éventuel n'est déclaré tant que l'hypothèse d'une obligation à la charge d'un tiers demeure éloignée ou n'est pas possible. Un actif éventuel n'est déclaré que quand l'obligation devient probable. Ce n'est que lorsque cette obligation est quasi certaine que le revenu supplémentaire résultant de l'engagement d'un tiers est pris en considération.

Engagements découlant de l'exécution d'opérations non totalement contrôlées par le Groupe

Des obligations envers des tiers peuvent découler de procédures judiciaires, de garanties de crédit couvrant des engagements financiers délivrés dans le cadre d'opérations de financement des ventes et de garanties délivrées lors de cessions d'activités.

Dans le cas de procédures judiciaires, un passif éventuel est déclaré lorsque ce passif est seulement considéré comme éventuel mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable. Dans le cas d'engagements découlant de garanties délivrées, les passifs éventuels sont déclarés dès que les garanties ont été délivrées et aussi longtemps qu'elles ne sont pas arrivées à échéance.

Une provision est enregistrée dès que l'obligation est considérée comme probable et peut être évaluée de manière fiable. Les actifs éventuels découlant de procédures judiciaires ou de garanties obtenues de tiers lors d'acquisition d'activités ne sont déclarés que lorsqu'ils deviennent probables.

NOTE 32. PASSIFS EVENTUELS

Obligations commerciales

Les obligations contractuelles du Groupe envers ses clients peuvent faire l'objet de garanties délivrées par des banques ou des sociétés d'assurance. Ces garanties peuvent couvrir aussi bien des passifs déjà inscrits au bilan que des passifs éventuels.

Pour émettre ces garanties, le Groupe dispose, d'une part, de lignes bilatérales non confirmées dans de nombreux pays et, d'autre part, d'une ligne syndiquée et confirmée de € 3 milliards, contractée auprès de cinq banques de tout premier ordre, permettant d'émettre des garanties bancaires d'une durée maximale de 7 ans et ce, jusqu'au 2 novembre 2019.

Au 31 mars 2017, l'encours total des garanties sur contrats des activités poursuivies délivrées par les banques et les sociétés d'assurance s'élève à € 8,3 milliards (contre € 7,6 milliards au 31 mars 2016).

L'encours disponible pour émissions au titre de la ligne syndiquée s'élève à € 1,2 milliards au 31 mars 2017 (contre € 1,1 milliards au 31 mars 2016). Les émissions au titre de la ligne de garanties syndiquées sont soumises à certains critères financiers (ratio d'endettement), basés sur les données consolidées du Groupe et cohérents avec le ratio d'endettement de la facilité de crédit.

Les indicateurs clés du Groupe utilisés pour calculer les critères financiers sont détaillés dans la Note 28.5.

NOTE 33. CONTENTIEUX

A titre préliminaire, il convient de noter que, en reprenant les activités Énergie d'Alstom, General Electric s'est engagé à supporter tous les passifs et risques associés, exclusivement ou de manière prédominante, à ces activités et, de manière symétrique, Alstom s'est engagé à conserver les passifs et risques associés aux activités non-transférées. Des mécanismes d'indemnisation croisée d'une durée de 30 ans (*Cross-Indemnification*) et de réallocation d'actifs (*Wrong Pocket*) sont stipulés dans le contrat de cession afin d'assurer que d'une part, les actifs – et les passifs – associés aux activités cédées reviennent bien à – et soient bien supportés par – General Electric et d'autre part, les actifs – et les passifs – qui ne relèvent pas des activités Énergie reviennent à – et soient supportés par – Alstom. De ce fait, les conséquences des litiges en cours lors de la réalisation de la vente et portant sur ces activités cédées sont prises en charge par General Electric. Des clauses d'indemnisation protègent Alstom en cas de réclamations de tiers dirigées vers Alstom et portant sur ces activités cédées. De ce fait, et dans la mesure où Alstom ne gère plus ces litiges, ceux-ci ne sont plus intégrés dans la présente section.

Contentieux dans le cadre des activités courantes du Groupe

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs contentieux, principalement liés à des contrats. Ces procédures, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquentes dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets à long terme importants. Dans certains cas, les montants au titre de ces procédures contentieuses, qui peuvent être significatifs, sont réclamés au Groupe, et parfois, au Groupe solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortiums.

Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe ne font pas l'objet d'une demande d'indemnisation chiffrée au début de la procédure. Les montants retenus au titre de ces litiges sont pris en compte dans l'estimation de la marge à terminaison en cas de contrats en cours ou inclus dans les provisions et les autres passifs courants en cas de contrats terminés, lorsqu'ils sont jugés correspondre à une estimation fiable de passifs probables. Les coûts définitifs peuvent excéder le montant des provisions du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Autres contentieux

Amiante

Certaines filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante en France, essentiellement, ainsi qu'en Italie, Espagne et au Royaume-Uni. En France, ces procédures sont engagées par certains de leurs employés ou anciens employés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnisation complémentaire de la part des caisses de Sécurité sociale. D'autre part, des salariés et anciens salariés du Groupe non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante ont intenté des actions judiciaires devant les tribunaux français en vue d'obtenir l'indemnisation de préjudices ayant pour origine leur exposition prétendue à l'amiante, dont le préjudice spécifique d'anxiété.

Le Groupe estime que les cas où il aurait à supporter les conséquences financières de telles procédures ne constituent pas un risque significatif. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci ne devraient pas avoir d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière.

Allégations de pratiques anti-concurrentielles

Activités de Transport au Brésil

En juillet 2013, l'Autorité brésilienne de la concurrence (« CADE ») a perquisitionné plusieurs sociétés engagées dans les activités de transport au Brésil, dont la filiale d'Alstom, à la suite d'allégations de pratiques anticoncurrentielles et de paiements illicites. Après une phase d'enquête préliminaire, CADE a notifié en mars 2014 l'ouverture d'une procédure administrative à l'encontre de plusieurs sociétés, dont la filiale brésilienne d'Alstom, et de certains employés d'Alstom (actuels et anciens). Alstom coopère avec CADE. Les sanctions envisageables au Brésil en cas de pratiques anticoncurrentielles avérées incluent des amendes, des sanctions pénales et une exclusion temporaire des marchés publics. Des sanctions civiles sont également possibles. Après la phase préliminaire, cette procédure s'est poursuivie avec la phase de production des éléments de preuve. La période des audiences s'est déroulée entre janvier et mars 2016 et les salariés actuels et anciens du Groupe ont été entendus dans le cadre de la production de leurs témoignages. CADE a mis activement en avant ses positions dans cette phase de la procédure. Le rapport final établissant les conclusions de CADE est attendu dans les prochains mois. Il est difficile d'évaluer avec précision l'issue de cette procédure. Des employés d'Alstom (actuels et anciens) font également l'objet de poursuites pénales engagées par le procureur public de l'État de Sao Paulo dans le cadre de projets liés aux activités de transport faisant l'objet de la procédure de CADE.

En décembre 2014, le procureur public de l'État Sao Paulo a intenté une action judiciaire contre la filiale d'Alstom au Brésil, ainsi qu'un certain nombre d'autres sociétés, portant sur des allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant la première phase d'un projet de maintenance de trains qui fait également l'objet de procédures administratives depuis 2013. Dans le dernier trimestre 2016, cette filiale d'Alstom au Brésil, ainsi qu'un certain nombre d'autres sociétés, a fait face à l'ouverture par le procureur public de l'État Sao Paulo d'une autre action judiciaire portant sur des allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant la deuxième phase de ce projet de maintenance de trains. En cas de pratiques illicites avérées, les condamnations possibles peuvent inclure l'annulation des contrats concernés, le paiement de dommages et intérêts, le paiement de dommages punitifs et/ou la dissolution des sociétés brésiliennes concernées.

Allégations de paiements illicites

Certaines sociétés du Groupe et/ou certains employés du Groupe (actuels et anciens) font actuellement l'objet d'enquêtes et/ou de procédures par des autorités judiciaires ou administratives (notamment au Brésil, au Royaume-Uni et en France) ou par des institutions financières internationales concernant des allégations de paiement illicites dans certains pays.

Le Groupe coopère avec les différentes autorités ou institutions concernées dans le cadre de l'ensemble de ces enquêtes ou procédures. Celles-ci peuvent se traduire par des sanctions pénales, notamment des amendes infligées au Groupe qui peuvent être significatives, l'exclusion de filiales du Groupe des procédures d'appels d'offres et peuvent engendrer des actions civiles.

Le Procureur de l'État de Sao Paulo a initié en mai 2014 une action à l'encontre d'une filiale du Groupe au Brésil et de plusieurs autres sociétés, pour un montant total à l'encontre de l'ensemble de ces sociétés de BRL 2,5 milliards (environ € 760 millions) hors intérêts et pénalités éventuelles, concernant un projet relatif à des activités de transport. Cette filiale se défend activement face à cette action.

Alstom a conclu le 22 décembre 2014 un accord avec le Département américain de la justice (DOJ) afin de mettre un terme à l'enquête initiée aux États-Unis depuis 2010 sur des filiales du Groupe concernant des allégations de violations potentielles du Foreign Corrupt Practices Act (FCPA). La juridiction américaine compétente a approuvé cet accord lors d'une audience qui s'est tenue le 13 novembre 2015 et le paiement de l'amende prévue à cet accord a été effectué le 23 novembre 2015. Suite à la validation de cet accord fin 2015, Alstom a transmis au DOJ le premier rapport annuel sur son programme d'intégrité dans le cadre de la période de trois ans prévue à l'accord pour la soumission de rapports annuels. Le deuxième rapport annuel a été transmis au DOJ fin 2016 et le troisième rapport est prévu d'ici fin 2017.

Au Royaume-Uni, le Serious Fraud Office (SFO) a ouvert des enquêtes en 2010. Au cours de l'exercice 2014/15, le SFO a engagé trois poursuites pénales à l'encontre d'entités du Groupe et de certains employés actuels et anciens concernant des projets situés en Pologne, en Tunisie, en Inde et en Hongrie relatifs aux activités de transport, et en Lituanie pour un projet relatif à des activités Énergie qui n'est plus géré par Alstom. En mars 2016, le SFO a annoncé la mise en accusation d'une septième personne dans son investigation. Suite à un décalage du calendrier des procédures, il est prévu que la phase de procès pour le projet en Hongrie se déroule autour de l'été 2017, le procès concernant les autres projets transport étant prévu au printemps 2018. Il est difficile d'évaluer avec précision l'issue de ces procédures.

Métro de la ville de Budapest

En 2006, BKV a attribué à Alstom un contrat pour livrer des trains pour deux lignes de la ville de Budapest. Durant l'exécution du contrat, Alstom a subi des retards essentiellement imputables à des modifications de qualifications techniques demandées par BKV et au refus par l'organisme hongrois « NKH » de délivrer en 2010 l'homologation définitive des trains (en août 2007, le NKH avait délivré un agrément préliminaire). Le 19 octobre 2010, BKV a résilié le contrat et appelé les garanties bancaires. En juillet 2011, les parties sont convenues de la remise en vigueur du contrat et de la suspension de la procédure d'arbitrage initiée en janvier 2011 par Alstom. L'homologation définitive des trains a été obtenue en juillet 2012. La procédure d'arbitrage a repris le 17 décembre 2012 et se trouve en phase d'évaluation des dommages réclamés par les parties et d'expertise. L'expert nommé par le tribunal arbitral devrait établir son projet de rapport préliminaire courant 2017.

Infrastructures ferroviaires CR-1 Marmaray – Turquie

En mars 2007, le ministère turc des Transports (DLH) a attribué le contrat de modernisation d'environ 75 km d'infrastructures ferroviaires dans la région d'Istanbul, connu sous le nom de « Marmaray Commuter Rail Project (CR-1) », au consortium Alstom Dogus Marubeni (AMD) dont est membre la principale filiale française d'Alstom Transport. Ce projet, qui incluait des travaux de tunnel ferroviaire transcontinental sous le Bosphore, a subi d'importants retards essentiellement imputables à des difficultés de mise à disposition du site de construction par DLH. Le consortium AMD a de ce fait résilié le contrat en 2010, décision contestée par DLH qui a alors appelé les garanties bancaires émises par le consortium à hauteur d'un montant d'environ € 80 millions. À la suite d'injonctions, le paiement de ces garanties bancaires a été interdit et le consortium AMD a immédiatement initié une procédure d'arbitrage en vue de régler le litige

au fond. Le tribunal arbitral a décidé en décembre 2014 que le contrat devait être considéré comme résilié par application du droit turc et a autorisé les parties à produire leurs réclamations respectives pour les dommages résultant de cette résiliation. A la suite de cette décision sur le bien-fondé des demandes, DLH a renouvelé en 2015 ses tentatives pour obtenir le paiement des garanties bancaires mais les actions en défense du consortium AMD ont permis à ce stade le rejet de ces demandes.

La procédure d'arbitrage est désormais en phase d'évaluation des dommages, les parties revoient les questions de production des documents applicables et présentent leurs positions respectives. Cette phase d'échange des mémoires en réclamations et contre-réclamations devrait se poursuivre tout au long de l'année 2017.

Par ailleurs, en vertu d'une demande d'arbitrage notifiée le 29 septembre 2015, la société Marubeni a lancé une procédure à l'encontre de la société Alstom Transport SA, prise en sa qualité de chef de file du consortium, en vue d'être indemnisée des conséquences de la résiliation du contrat avec AMD. Selon une approche identique, en vertu d'une demande d'arbitrage en date du 15 mars 2016, l'autre partenaire consorcial Dogus a lancé une procédure à l'encontre de la société Alstom Transport SA avec des prétentions similaires et une demande de consolidation des litiges entre les membres du consortium en une procédure unique. Alstom Transport SA rejette ces demandes d'indemnisation et se défend en conséquence dans cette procédure entre les membres du consortium qui, tout en ayant fait l'objet d'une consolidation des demandes, a toutefois été suspendue par le tribunal arbitral en attendant l'issue de la procédure d'arbitrage principale entre AMD et DLH.

Trains régionaux Minuetto & Trains à grande vitesse Pendolino – Italie

La filiale d'Alstom Transport en Italie est engagée dans deux procédures contentieuses avec la société de chemins de fer italienne Trenitalia, l'une liée à un contrat de fourniture de trains régionaux Minuetto attribué en 2001 (le « litige Minuetto »), l'autre à un contrat de fourniture de rames de trains à grande vitesse Pendolino attribué en 2004 (le « litige Pendolino »). Chacun de ces contrats a subi des problèmes techniques ainsi que des retards conduisant la société Trenitalia à appliquer des pénalités techniques et de retards et, par voie de conséquence, des rétentions de paiement. Les parties étant en désaccord sur certains aspects techniques, les causes des retards survenus et les responsabilités y afférentes, les différends relatifs à ces contrats ont été portés devant les tribunaux italiens en 2010 et 2011 respectivement. Dans le cadre du litige Minuetto, le rapport d'expertise a été produit et Alstom en conteste le contenu par des demandes de modifications. Cette contestation est en cours de revue par la juridiction compétente et l'expert technique devrait rendre son rapport final d'ici la fin du mois de mai 2017. Dans le cadre du litige Pendolino, le rapport d'expertise a également été produit et Alstom a obtenu certaines corrections à ce rapport après en avoir contesté le contenu. Pour ce litige, la phase d'expertise est donc achevée et la procédure suit son cours sur les questions de droit.

Trains Intercités - Pologne

Le 30 Mai 2011, PKP Intercity SA ("PKP") et les filiales d'Alstom Transport en Pologne et Italie ont signé un contrat pour la livraison de trains et services de maintenance à PKP. La livraison des trains avec le système de signalisation initialement prévu ne s'est pas avérée possible en raison de l'état des infrastructures ferroviaires en Pologne. Un litige est ainsi né entre les parties portant sur les dommages liés aux retards du projet, et PKP a lancé une procédure d'arbitrage le 29 avril 2015. Après la phase d'évaluation des dommages réclamés par les parties, cette procédure d'arbitrage a progressé jusqu'à la clôture des audiences. Le 12 décembre 2016, les filiales d'Alstom concernées par ce litige ont reçu la notification de la sentence arbitrale par laquelle les arbitres sont parvenus à la conclusion que ces filiales devaient compenser PKP pour les dommages retard à hauteur de € 42 millions (plus intérêts et frais de procédure), ce qui a amené PKP à se faire indemniser en janvier 2017 par un tirage sur la garantie bancaire du projet. Alstom conteste fortement la sentence arbitrale et a lancé une procédure en Pologne devant la Cour d'Appel de Katowice en vue d'obtenir l'annulation de cette sentence et l'indemnisation des dommages subis par Alstom du fait, notamment, de l'appel de la garantie bancaire du projet.

Dans le cadre d'un contentieux relatif à un groupement consortial impliquant une filiale d'Alstom Italie et 3 autres sociétés italiennes, le tribunal arbitral, constitué pour résoudre cette affaire, a rendu une sentence arbitrale en août 2016 contre Alstom en attribuant € 22 millions de dommages aux autres membres du groupement consortial. La filiale d'Alstom conteste fortement cette décision et considère qu'elle devrait être en mesure d'éviter son exécution et éviter ainsi tout paiement de dommages. Le 30 Novembre 2016, la filiale d'Alstom a introduit une requête devant la Cour d'Appel de Milan en vue d'obtenir l'annulation de la sentence arbitrale. Le 1er décembre 2016, la filiale d'Alstom a lancé une procédure ex parte en référé en vue d'obtenir la suspension de la sentence arbitrale en attendant l'issue de la procédure d'annulation de cette sentence, ce qui a été temporairement accepté par la Cour. Après une phase d'audiences en procédure contradictoire sur cette demande de suspension de la sentence arbitrale, la Cour d'Appel de Milan a décidé le 3 mars 2017 en faveur de la filiale d'Alstom en confirmant définitivement la suspension de la sentence arbitrale en attendant l'issue de la procédure d'annulation de cette sentence.

Il n'y a pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

K. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 34. ENGAGEMENTS DE LOCATION

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Échéance des redevances		
		Inférieure à 1 an	de 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Location de longue durée (*)	345	42	127	176
Locations financement	21	3	10	8
Locations simples	259	42	183	34
TOTAL AU 31 MARS 2017	626	87	320	219
Location de longue durée (*)	332	59	273	-
Locations financement	32	10	12	10
Locations simples	245	29	133	83
TOTAL AU 31 MARS 2016	609	98	418	93

(*) Engagement afférent à un contrat de location des trains et équipements connexes (voir Note 27) avec les intérêts à payer.

NOTE 35. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre des deux derniers exercices ont été les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2017				Exercice clos le 31 mars 2016			
	Mazars		PricewaterhouseCoopers		Mazars		PricewaterhouseCoopers	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3,3	85%	3,0	83%	4,8	84%	5,3	85%
<i>ALSTOM SA</i>	<i>0,6</i>	<i>15%</i>	<i>0,9</i>	<i>25%</i>	<i>0,8</i>	<i>14%</i>	<i>0,9</i>	<i>15%</i>
<i>Entités intégrées globalement</i>	<i>2,7</i>	<i>69%</i>	<i>2,1</i>	<i>58%</i>	<i>4,0</i>	<i>70%</i>	<i>4,4</i>	<i>71%</i>
Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) (*)	0,6	15%	0,6	17%	0,9	16%	0,9	15%
TOTAL	3,9	100%	3,6	100%	5,7	100%	6,2	100%

(*) Essentiellement procédures convenues et consultations techniques sur des sujets comptables, fiscaux et réglementaires.

NOTE 36. PARTIES LIEES

Le Groupe a identifié les parties liées suivantes:

- les actionnaires du Groupe ;
- l'Etat ou entreprises publiques ;
- les coentreprises et entreprises associées (y compris les Alliances Energie) ;
- les principaux dirigeants.

36.1 Actionnaires du Groupe

L'Agence des Participations de l'Etat et Bouygues, société française cotée à la Bourse de Paris, sont les principaux actionnaires du Groupe détenant respectivement 19,95% et 8,31 % du capital et des droits de vote au 31 mars 2017.

36.2 Informations relatives aux parties liées

Alstom réalise des opérations avec des entreprises publiques, en particulier les groupes SNCF, RATP et certaines de leurs filiales.

Les transactions avec le groupe SNCF concernent la conception et la fabrication de tout type de matériel roulant (tram-train, trains régionaux et intercitys, Trains à Grande Vitesse) pour les besoins de SNCF Mobilités. Elles concernent également les études, la réalisation et la fourniture d'équipements et de solutions de signalisation et de sécurité.

Les transactions avec le groupe RATP concernent la conception et la fabrication de matériel roulant pour le réseau parisien (les trains régionaux à doubles niveaux, métros et tramways), ainsi que les études, la réalisation et la fourniture d'équipements et de solutions de signalisation et de sécurité.

Dans la continuité de ces transactions, le Groupe fournit également des services associés comme la fourniture de pièces détachées, la réparation et la maintenance du matériel.

Toutes ces opérations sont réalisées dans le cadre d'appels d'offres sur le marché public, régis par une réglementation stricte, et dans un environnement concurrentiel répondant à des conditions normales de marché. Elles représentent un chiffre d'affaires de € 866 millions au 31 mars 2017. De plus, les créances clients avec les parties liées s'élèvent à € 158 millions et le montant de l'encours total de garantie relatif à ces contrats client est de € 948 millions au 31 mars 2017.

Bouygues et Alstom sont aussi impliqués dans divers contrats qui font partie du cours normal de l'activité (ex : contrats de téléphonie, contrats de construction). Ces relations d'affaires sont faites à des conditions normales de marché. Ces flux d'exploitation ne sont pas significatifs aux bornes du Groupe.

Les transactions avec les parties liées concernent également les opérations avec les sociétés sur lesquelles Alstom exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles Alstom exerce un contrôle conjoint. Ces transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché et représentent moins de 1% du chiffre d'affaires et des créances clients.

36.3 Montant comptabilisé en charge au titre des rémunérations et autres avantages accordés aux principaux dirigeants

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Comité Exécutif.

<i>(en milliers d'€)</i>	Exercice clos	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Rémunérations (*)	6 188	24 399
Rémunération fixe	4 063	4 847
Rémunération variable	2 125	3 002
Montants exceptionnels (*)	-	16 550
Engagements de retraite et avantages assimilés (**)	1 377	1 064
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	905	915
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	247	149
Autres engagements de retraite	225	-
Autres avantages	4 201	6 987
Avantages en nature	823	455
Contributions sociales à la charge de l'employeur	1 988	5 459
Paievements fondés sur des actions	1 390	1 073
TOTAL	11 766	32 450

(*) Au 31 mars 2017, aucune rémunération exceptionnelle n'a été constatée. Au 31 mars 2016, les montants exceptionnels incluaient les primes exceptionnelles de rétention liées à la conclusion de l'opération avec General Electric, établis en accord avec General Electric, ainsi que des indemnités de départ. Ils incluent également le montant de la rémunération conditionnelle et exceptionnelle versée à Monsieur Patrick Kron conformément à la décision du Conseil d'Administration du 4 novembre 2014.

(**) L'évolution dans la valeur des avantages sociaux est essentiellement due au gel du plan de retraite à prestations définies auquel étaient éligibles le Président - Directeur Général et certains membres du Comité Exécutif et à la mise en oeuvre d'une solution alternative à cotisations définies.

Les mouvements entre le 31 mars 2016 et le 31 mars 2017 proviennent essentiellement de la nouvelle composition du Comité Exécutif.

NOTE 37. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Groupe n'a pas identifié d'événement postérieur à la clôture qui devrait être mentionné dans les notes aux états financiers.

NOTE 38. PRINCIPALES SOCIETES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sont énumérées ci-après les principales sociétés du Groupe. La liste complète des sociétés consolidées est disponible sur le site internet du Groupe.

Sociétés	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ MÈRE			
ALSTOM	France	-	Société mère
SOCIÉTÉS HOLDINGS			
ALSTOM Espana IB, S.L.	Espagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Holding US inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Holdings	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Manufacturing India Private Limited	Inde	100%	Intégration globale
ALSTOM S.p.A	Italie	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Holdings B.V.	Pays-Bas	100%	Intégration globale
New ALSTOM Holdings B.V.	Pays-Bas	100%	Intégration globale
THE BREAKERS INVESTMENTS B.V	Pays-Bas	33%	Mise en équivalence
ALSTOM Transport UK (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
NOMAD HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
SOCIÉTÉS OPÉRATIONNELLES			
GIBELA RAIL TRANSPORT CONSORTIUM (PTY) LTD	Afrique du Sud	61%	Intégration globale
ALSTOM Transport Deutschland GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Lokomotiven Service GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
Alstom Transport Australia Pty Limited	Australie	100%	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100%	Intégration globale
ALSTOM Brasil Energia e transporte Ltda	Brésil	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Canada Inc.	Canada	100%	Intégration globale
ALSTOM Chile S.A.	Chili	100%	Intégration globale
CASCO SIGNAL LTD	Chine	49%	Mise en équivalence
SHANGHAI ALSTOM Transport Electrical Equipment Company Ltd	Chine	60%	Intégration globale
ALSTOM Transporte, S.A.	Espagne	100%	Intégration globale
Alstom Signaling Operation, LLC	Etats-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Signalling Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Technologies	France	100%	Intégration globale
SPEEDINNOV	France	65%	Mise en équivalence
ALSTOM Hong Kong Ltd	Hong-Kong	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport India Limited	Inde	100%	Intégration globale
MADHEPURA ELECTRIC LOCOMOTIVE PRIVATE LIMITED	Inde	100%	Intégration globale
CITADIS ISRAEL LTD	Israël	100%	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria S.p.A	Italie	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100%	Intégration globale
ALSTOM Panama, S.A.	Panama	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport B.V.	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport SA (Romania)	Roumanie	93%	Intégration globale
ALSTOM Transport UK Limited	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
THE ATC JOINT VENTURE	Royaume-Uni	38%	Opération conjointe
ALSTOM NL Service Provision Limited	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport (S) Pte Ltd	Singapour	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport AB	Suède	100%	Intégration globale
COENTREPRISES ÉNERGIES			
Alstom Renewable US, LLC	Etats-Unis	45%	Mise en équivalence
GRID SOLUTIONS (U.S.) LLC	Etats-Unis	30%	Mise en équivalence
GEAST	France	20%	Mise en équivalence
GE GRID ALLIANCE BV	Pays-Bas	50%	Mise en équivalence
GE Renewable Holding BV	Pays-Bas	50%	Mise en équivalence